

Montréal, 11 Août 1897.

A Son Honneur le Maire et aux
Échevins de la Cité de St Henri,

In re Extension de la rue Richelieu.

Messieurs,

Je désire prier respectueusement Votre Honorable Conseil, de prendre en considération d'une manière favorable la question du prolongement de la rue Richelieu, afin de donner une sortie soit par l'Ouest ou autrement.

L'état déplorable dans lequel se trouve actuellement cette rue, en ayant aucune sortie à son extrémité, rend ce prolongement absolument indispensable. Votre Honorable Conseil constatera sans hésitation, que ce prolongement constitue une amélioration de première nécessité qui s'impose maintenant pour une Cité aussi prospère comme St Henri.

En effet l'absence de sortie à l'extrémité de la rue Richelieu a pour conséquence d'empêcher le progrès et l'avancement dans cette partie de la Cité et même d'en diminuer notablement l'importance.

Montréal, 11 Août 1897.

A Son Honneur le Maire et aux
Echevins de la Cité de St Henri,

In re Extension de la rue Richelieu.

Messieurs,

Je désire prier respectueusement Votre Honorable Conseil, de prendre en considération d'une manière favorable la question du prolongement de la rue Richelieu, afin de donner une sortie soit par l'Ouest ou autrement.

L'état déplorable dans lequel se trouve actuellement cette rue, en ayant aucune sortie à son extrémité, rend ce prolongement absolument indispensable. Votre Honorable Conseil constatera sans hésitation, que ce prolongement constitue une amélioration de première nécessité qui s'impose maintenant pour une Cité aussi prospère comme St Henri.

En effet l'absence de sortie à l'extrémité de la rue Richelieu a pour conséquence d'empêcher le progrès et l'avancement dans cette partie de la Cité et même d'en diminuer notablement l'importance.

Je suis convaincu ainsi qu'un grand nombre de citoyens de St Henri, que si votre Conseil accordait ma demande qu'il en résulterait des avantages considérables pour votre Cité, et surtout pour cette partie de la localité. Ces avantages compenseraient en peu de temps les dépenses qui seraient occasionnées à cette fin. Ce prolongement aurait pour conséquences entr'autres d'augmenter la valeur et l'importance des propriétés à cet endroit, de stimuler la construction de nouvelles maisons, de favoriser la location des logements, en un mot de faire disparaître un énorme obstacle au progrès de cette partie importante de la Cité. Les citoyens de St Henri seront certainement en faveur de cette amélioration.

Si Votre Honorable Conseil décidait ce prolongement, je suis prêt à vous livrer toute partie de mes propriétés qui serait nécessaire à cette fin, au prix qui serait déterminé par arbitrage quand'un mutuel accord. Etant un des contribuables intéressés de St Henri, je désire qu'aucune dépense inutile ne soit encourue par les autres propriétaires en général.

J'espère donc que Votre Honorable Conseil fera droit à ma requête et décidera sans retard le prolongement de la rue Richelieu. Comme je suis un des propriétaires qui

3

souffrent le plus de l'état actuel de cette rue, j'ose croire que ma demande sera prise en sérieuse considération et que justice me sera rendue.

Je demeure Honorables Messieurs,

Votre tout dévoué serviteur,

Révélé par Martin Phelan

P23/E2, 141

1059474
184251
190961
1059474
11810
1411
1852
1852



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7278

Martin Phelan
in re extension de
la rue Richelieu

11/8/97



P23/E2, 141

13 Août 1897

Province de Québec }
Cité de Saint-Henri } à une session de Comité
Général du Conseil de la Cité de
Saint-Henri, tenue à Saint-Henri
au lieu ordinaire des sessions des
dits Comités, Vendredi le treizième
jour d'Août Mil huit cent quatre-
vingt-dix-sept conformément à la loi
à laquelle session sont présents Son
Honneur le Maire Eug Guay M^{me} les
Clement Laffleur, Echevis, Nélie Leclerc, M^{me} Lavoie,
W. Lalonde, Annie Gillefer, S.D. Vallières & G.
Melache, formant un quorum sous
la présidence de M^{me} Mans.

Il est ordonné et statué par reso-
lution du Comité Général comme
suit.

Mr Phelan est présent au Comité
en vertu de la rue Richelieu.

Mr Clement Laffleur prend son
siège pendant la discussion sur l'ap-
plication d'une lame Richelieu.

Mr J. E. Fairies reçoit instruction de
faire la démarquation des legnes
de laquelle en propriété de M^{me}
Martin Phelan, et fournit un plan
au Conseil.

Résolu et adopté que Mr Archambault
le greffier de la Cité soit payé de son
saldue du 1^{er} mai 1897 sur le
taux de \$ 500⁰⁰ par année, et que le
greffier Trésorier soit autorisé à le payer

Le membre de frais et de lourdes
dans les Causes de la Ville. Il sera
ordene est approuve et le Geffier est
autorise a payer le montant de
balayce de ~~256⁰⁴~~

M Frank Moseley est presente au
Comité, il ne demande d'autant
plus enger une lampe dans St Henri
M Parent est present au Comité sur
re espropriation rue St Eustache -
M Auguste Prekeur est present au
Comité sur re Espropriation rue
St Marguerite -

~~Les comptes suivants sont presentés et
recommendés au Conseil sur
ordre est donné au percepteur du
Comité des Concours de faire remettre
un rebleau rue St Joe~~
et la seance est levée

L. Ménard *Olympe Gagné*
Résident

P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7279

Comité Général

13/8/97



P23/E2, 141

P23/E2,141

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 13 Août 1892

A son Honneur le Maire
et à M.M. Les Echevins de
la Cité de St.Henri.

Messieurs-

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de votre
Greffier Mr.Sénécal, concernant les réparations à faire au pavage en
asphalte de la Rue Notre Dame.

Jusqu'à présent M.M. je n'avais pas eu de votre
Conseil d'autorisation de faire faire ces réparations.

J'ai fait, déjà depuis un certain temps, l'examen de
ce pavage, le fait est que c'est durant le mois de Mai que ce travail
a été fait, j'ai été en rapport pour cela avec la MONTRÉAL GAS Co., la
MONTRÉAL WATER*POWER Co., et une liste de réparations est prête.

Je vais donner ordre incessamment à M.M. les Con-
tracteurs DESORMEAUX & CHARRETTE de procéder à ces réparations et
j'en suivrai l'exécution -

Votre très obéissant serviteur,


J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St.Henri

P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7280

J. Emile Vaneu
in re reparations au
parage rue N. D.

13/8/97



P23/E2, 141

P23/E2,141

Ste-Henri le 13 Septembre
A son Honneur Le Maire
et Messieurs les Conseillers de
La Cite de Ste-Henri

Messieurs Nous avons l'honneur de soumettre
à cet Honorable Conseil le rapport que
nous avons préparé relativement à l'expro-
priation des propriétés de la succession
Che Seraphin Rodier.
Espérant que ce travail sera
satisfaisant aux parties intéressées
Nous demandons
Vos très désirés services
T. J. Aquin
Alphonse Gaudet

Province de Québec }
 District de }
 Montréal } Ville St Henri Aout 1897

Expropriation des propriétés de la succession
 de feu Charles Séraphin Rodier.

Lot 1404 de la subdivision 24 @ 28 aux
 lions officiel de la Cité de St Henri.

Ratissé portant N° 284 @ 298 Rue St Jacques

353	Verges, excavation	.25	88 25
53	Toises de pierre	.92	477 00
180	Pieds Couverts, pierre de 1/2 chamefrine	.45	81 00
21	" " , marche en pierre 12x2x30x8	.80	16 80
50 800	Briques dures, extérieures	13.	660 40
150	Pds de cheminée, y compris cape, portes Tray de tinguane	100	150 00
4221	Verges cannes tressées	.17	714 57
90 50	Canis. Madras 3" (canis de maison)	500	452 50
64-	" planche 2" y compris lafaine	450	288 00
64-	" " en 2 épaisseurs	600	384 00
74	Pds Couverts de beam 12x8	300	17 60
11	Colonnes moulurées 12x8x12-0	300	33 00
108	Pds de beam en ciseau dans la cane		15 00
108	" " " fin		13 00
72	" poteaux " cèdre (posé)	11	792
36	" . Colonnes		432
301	" Couvert lambourde en ciseau, moyen	.09	27 09
341	" solinage de 20-0		26 22
340	" . Colombaria 3x4		7 00
1382	" . . . et 3x3	14	193 48
164	Canis de foulins 1x2	.05	90 20
256	Pds Couverts, poteau ciseau dans lambourde dans la veille partie de la batisse	12	30 72
2125	Pds Couverts de petites lambourdes en ciseau	.10	212 50
			3993 57

Montant Rapporté		
110	Marches, escaliers extérieurs, bras. potrains rompus en 3"	7143 56 77 00
156	Pds Cour. de pagies de galerie	45 00
9	Gauis de boisage de cuisine avec 1/4 de rond et cape	45 00
80	Pds Cour. de corniche de magasin	48 00
145	" " " principale	175 00
37	" " " murie	444
16	Water Clotter	128 00
18	Marches , derrière Cloture, bruyar, écume	9 00 425 00
	Equis avec tuyau de plomb espoto. barbinet. etc -	275 00
152	Pds Cour. de dalle en tôle galvanisée	30 40
72	" " " dalle	720
160	Vierge du canal	90 00
100	Pds de coupe feu	20 00
10	Gauis de Tôle noire	40 00
	Peinture & vitrage.	530 00
		\$ 9092 60
2835	Pds de Terain	

P23/E2,141

Procès des délégués de la ville de Saint-Henri 1894



[] []
[] []
[] []

P23/E2, 141

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7281

J. J. Aquin + Alf.
Fauteux rapport in
re expropriation C.S.
Rodier

13/8/97



P23/E2,141

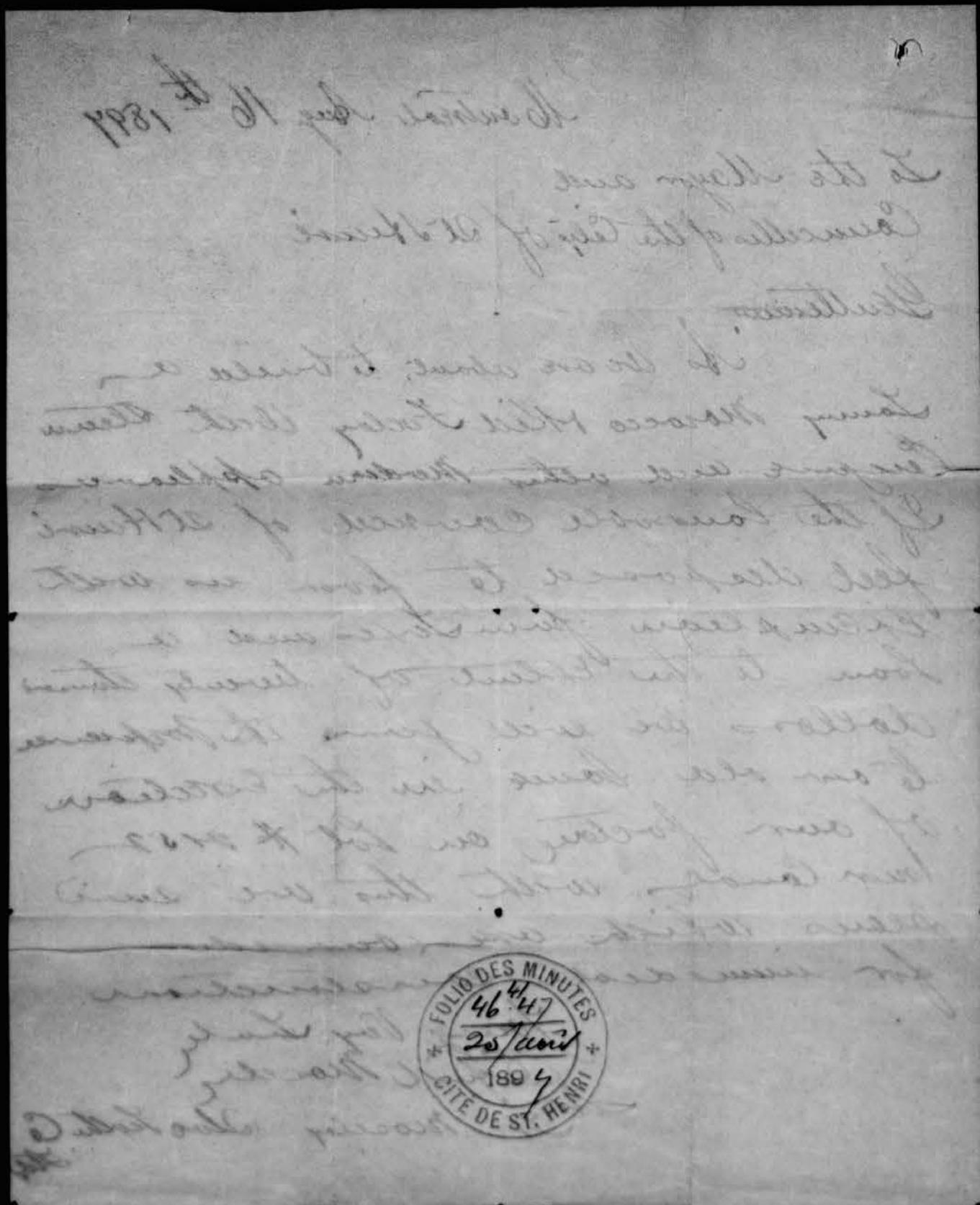
Montreal Aug 16th 1894

To the Mayor and
Councillors of the City of St Henri
Gentlemen.

As we are about to build a
Tannery Morocco & Kid Factory with Steam
Engines and other Modern appliances
If the Honourable Council of St Henri
feel disposed to favor us with
Exemption from Taxes and a
loan to the extent of twenty thousand
dollars we will give the preference
to an old house in the erection
of our factory on lot # 2152
near Canal with this we send
Plans which are our ideas
for immediate construction.

Yours very truly
Frank Moseley
For the Moseley Shoe Leather Co
Atc.

P23/E2,141



P23/E2, 141

CITE DE ST.-HENRI.

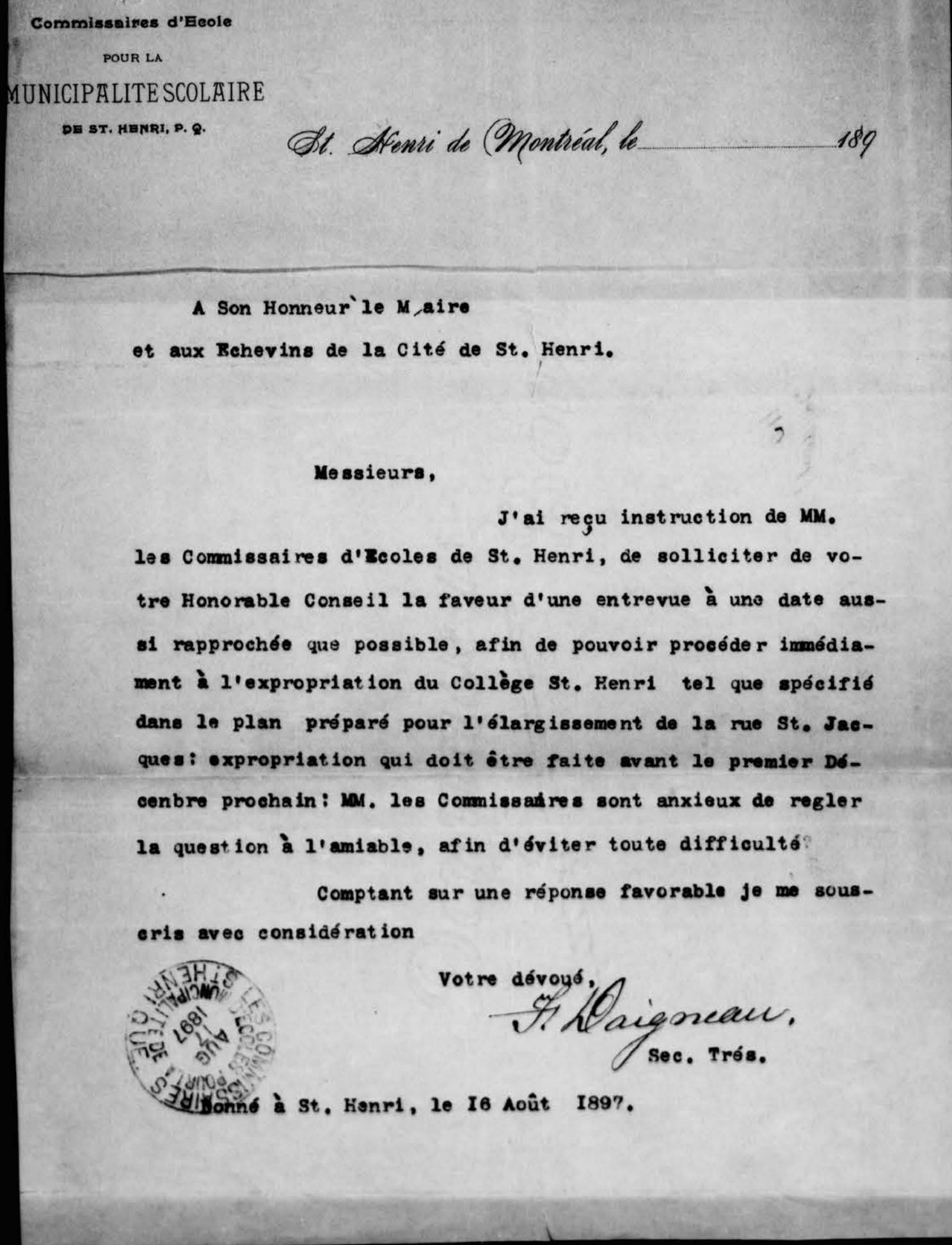
Archive No 7287

Moseley Shoe Leather
Co.
re avantages -
16/8/99

16



P23/E2,141



P23/E2, 141



Archives de la Ville de Montréal

P23/E2, 141

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7283

Commissaires d'Ecole
demandent une en-
tremme re expropria-
tion du Collège -

16/8/97



P23/E2,141

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

GENERAL ASSISTANT'S OFFICE

MONTREAL, 17 Aout, 1897

Cher Monsieur:-

Votre lettre du 13 courant adressée à Monsieur Wainwright au sujet de griefs de la part des Marchands de St Henri contre la Cie du Grand Tronc. Monsieur Wainwright ma commissioné de vous écrire, et vous demandé, d'être assez bon de lui fournir un cas ou deux avec chiffres en comparaison avec ce que fait le Pacifique Canadien envers ces mêmes Marchands, et vous obligerez.

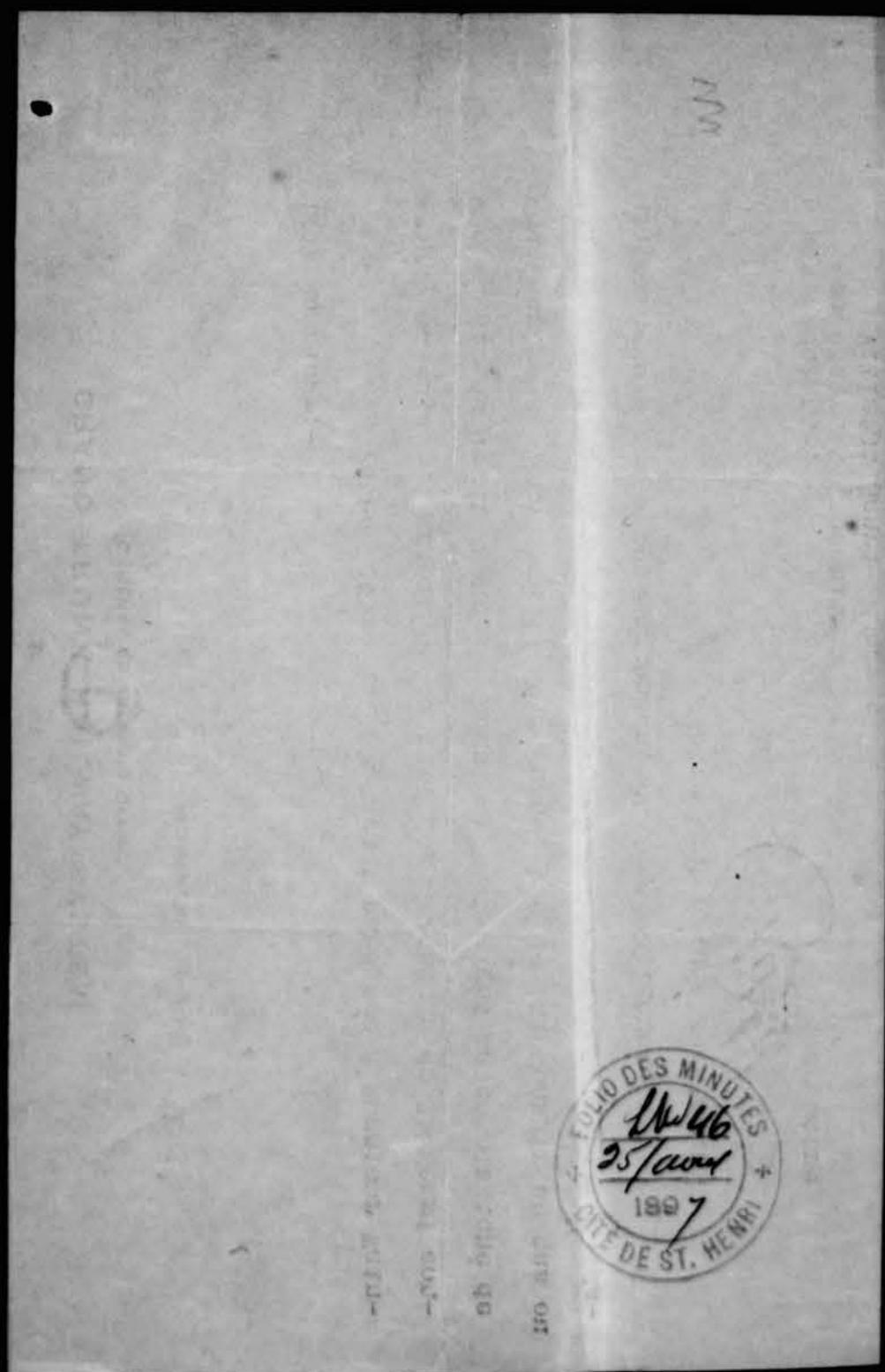
Votre tout dévoué Serviteur



Secrétaire

L.N. Senecal Ecr.
Secrétaire & Trésorier
Ville St Henri- Montreal

P23/E2,141



P23/E2,141

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

GENERAL ASSISTANT'S OFFICE

MONTREAL, August 28th, 1897

Dear Sir:-

Referring to your letter addressed to Mr Ritchot. I understood from Councillor Lafleur that he and others were dissatisfied at having to pay cartage charges between St Henri and the City of Montreal, and that they were to drop me a line giving particulars to enable me to take the matter up with our people, and unless you give me a case in point how can I do it? *Re said they were better treated*

*by CPR than by
this Company.*

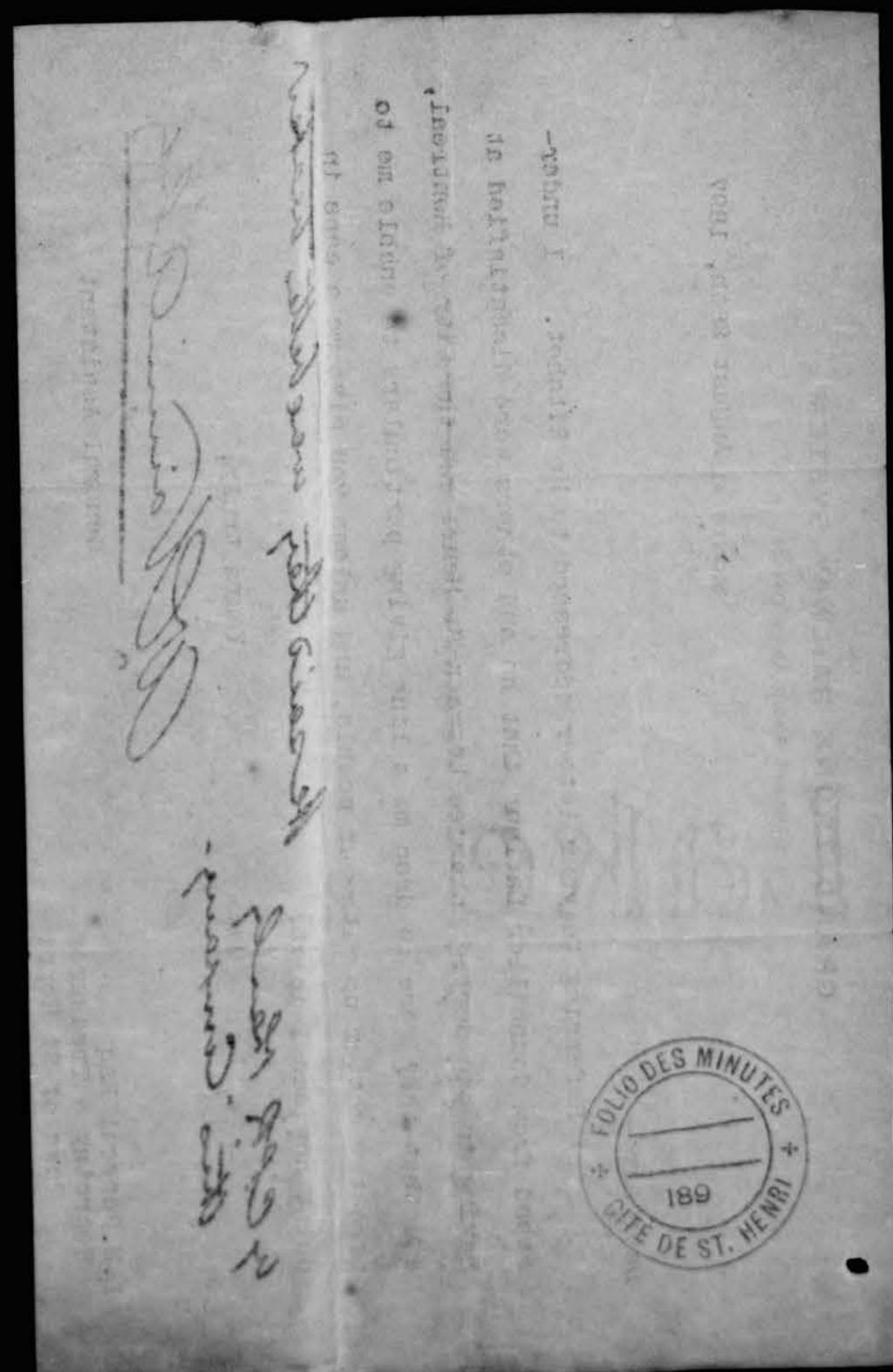
Yours truly,

A. Wainright

General Assistant

L.N. Senecal Esq
Secretary & Treasurer
Town of St Henri

P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7284

Wainwright in
re griefs des Marchands
contre la compagnie
du G. T.R.

17/8/97



P23/E2, 141

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.

LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL CHAMBRE 33 ...

• TELEPHONE BELL 2784 •

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal, 17 Août 1897

Au maire et aux échevins de la cité de Saint-Henri:

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre les réponses suivantes aux questions posées à la séance de votre conseil général tenue vendredi le 13, courant juillet: La cité de Saint-Henri doit-elle payer des taxes scolaires pour les propriétés possédées ou occupées par la dite cité.

Réponse. Ne doivent payer ces cotisations que les propriétés bâties inéligibles pour les écoles en la dite cité. Celles sont les propriétés bâties inéligibles pour les écoles dans la cité de Saint-Henri.

Aucun texte de loi ne le dit. Les Statuts procèdent plutôt par exception.

Ensuite, après la section 2014 des Statuts reproduites de la Province de Québec "sous le Désertation légale" p. 58. sont exemptes de payer les cotisations scolaires:

1^e Toutes les propriétés appartenant à Sa Majesté; ou tenues en fief à comis, pour l'usage de Sa Majesté;

2^e "Tous les bâtiments consacrés à l'éducation ou

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.
EUGENE PRIMEAU, L.L.B.
LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

TELEPHONE BELL 2784

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,
BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

— 2 —

ou au culte religieux, les ^{Montreal,} temples, les institutions charitables ou l'hôpital ^{également} constitués et le terrain où l'emplacent sur lequel ils sont érigés, ainsi que les émeublements;

3^e toutes les maisons d'éducation qui ne reçoivent aucune subvention de la corporation ou de la municipalité où elles sont situées, ainsi que les terrains sur lesquels elles sont érigées et leurs dépendances.

4^e toutes les propriétés appartenant aux sociétés d'agriculture et d'horticulture ou spécialement employées par ces sociétés pour des fins d'exposition.

Par la section 25 du Statut, 32 Vict., chap 18 titre de l'Instruction publique page 150, sont aussi exemptes de taxes: "des propriétés foncieres appartenant à des institutions ou corporations religieuses, charitables ou d'éducation, et occupées par les dites institutions ou corporations pour les fins pour lesquelles elles ont été établies et non possédées par elles uniquement pour en retirer un revenu, seront exemptées de la taxe des écoles de la cité."

De plus l'Acte des Clauses des Corporations de ville qui s'applique à la cité de Saint-Henri, d'après une décision récente de la Cour Suprême, Acte de Québec de Montréal no 100, section 1500 chs S. R. P. Q. déclare: "Dont des biens non imposables:
1^e des propriétés appartenant à Sa Majesté ou

PRIMEAU & CODERRE
Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, L.L.B.
LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

TELEPHONE BELL 2784

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal,

189

ou tenus en fiducie pour son usage, et celles possédées ou occupées par la corporation de la municipalité;

2° Celles occupées par le gouvernement fédéral ou provincial ou que leur appartiennent;

3° Celles qui appartiennent à des fabriques ou à des institutions, ou corporations religieuses, charitables ou d'éducation;

4° Les curatrices, les évêchés, les presbytères et leurs dépendances;

5° Toutes les propriétés appartenant à des compagnies de chemin de fer recevant une subvention du gouvernement provincial, pour tout le temps que cette subvention est accordée.

L'article 399 de la Charte de la cité reproduit la section 1500 des Statuts fondus de la Province de Québec, plus haut cités. C'est sous l'opération de ces différentes lois que nous devons examiner les questions soumises.

La section 1500 des S.P.P.Q. sous section première, et après elle, l'article 399 de la Charte, paragraphe premier, décrète formellement, que les propriétés possédées ou occupées par la corporation de la municipalité, sont des biens non imposables.

Ces propriétés de la cité de Saint-Henri, quelles qu'elles soient, sont donc exemptes de taxes si elles sont possédées ou

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.
EUGENE PRIMEAU, L.L.B.
LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

• TELEPHONE BELL 2784 •

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,
BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

ou occupées par la cité.

Montreal,

189

Consequently, la cité a le droit de refuser le paiement du compte a elle soumis par la Commission des écoles.

Bien plus la cité a le droit de répéter tout ce qu'elle a déjà payé à la commission d'école.

L'entière question. La cité de Saint-Henri peut-elle empêcher de faire la nouvelle manufacture que Monsieur Mosely se propose d'établir à Saint-Henri?

Les articles suivants de la charte donnent la réponse à cette question.

Art. 58 - Dans le but d'encourager l'introduction et l'établissement de nouvelles manufactures dans les limites, il est loisible à la cité d'empêcher des taxes, cotisations et impôts pour un temps n'excédant pas dix années, autres que les moulins à farine, usines à gaz et distilleries que des individus ou des sociétés commerciales ou corps politiques ou corporatifs, ou entrepris et entreprendreut d'y établir.

Cette exemption s'étend non seulement aux édifices et terrains occupés et employés par ses manufactures mais encore aux meubles et aux machines qui y sont fabriqués.

Art. 59. Quiconque désire établir une manufacture comme ci-dessous, est tenu de demander au conseil le privilège de

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.
EUGENE PRIMEAU, L.L.B.
LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

♦ TELEPHONE BELL 2784 ♦

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,
BUREAU DU SOIR : 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

—5—

"de l'établir, dor spécier le genre de manufacture
le lieu, l'étendue du terrain requis et s'il citera sa
se servir d'engins à vapeur."

"Ce privilège ne peut être accordé sans avis préalable adressé et donné au conseil; sur ce le conseil
peut passer à cet effet un règlement qui doit
être soumis à sa délibération à des assemblées
différentes; une fois adopté, le règlement a force
de contrat en faveur des propriétaires de la maraude
facture y mentionnée, leurs lois et ayant cause,
pour tout le temps spécifié dans ce règlement."
Lorsque ce règlement doit être fourni aux électeurs propriétaires
de la cité de Saint-Henri peut-elle
avoir à l'établissement de la manufacture que
M. Mosley veut construire dans la municipalité

Je citerai d'abord les articles de la Charte qui
se rapportent à cette question

La cité de Saint-Henri peut par règlement:
" 1^o- Accorder à l'établissement de tout établissement
industriel, situé en tout ou en partie dans
la municipalité ou dans les curvaces entreprises
et construit par des compagnies constituées en
corporation ou par le gouvernement provincial;
" 2^o- En prenant et souscrivant des actes d'assurance
compagnie formée pour ces objets.
" 3^o- En louant ou en prêtant de l'argent à celle

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.
EUGENE PRIMEAU, L.L.B.
LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

* TELEPHONE BELL 2784 *

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,
BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal,

189

"Telle compagnie ou au gouvernement provincial
"En garantissant par emprunt ou autrement
"Toute somme d'argent empruntée par telle compagnie
"En exemptant du paiement de taxes, cotisations
"Et impôts municipaux certains établissements
"Industriels conformément aux articles 458, 459,
"460, 461, 462 de la charte".
Les derniers articles traitent de l'exemption de taxes.
"293. Tout règlement passé en vertu de cet article
"291 doit avant d'avoir vigueur et effet avoir été
"Approuvé par les électeurs municipaux propriétaires
"En la manière prescrite aux articles 483, 484, 485,
"486, 487. C'est à dire qu'il doit être soumis à l'approbation
"des électeurs.
"294. Les règlements faits en vertu de l'article 291
"peuvent déterminer les conditions auxquelles l'aide ou
"la souscription d'actions est autorisée".
"481. Quand l'intérêt et le poids d'amortissement de
"toutes sommes empruntées par la corporation, absorbeut
"la moitié du revenu de la cité, le conseil ne peut
"dans aucun cas, faire de nouveau emprunts sans
"être spécialement autorisé par le lieutenant
"gouverneur en conseil, et sans avoir obtenu en outre,
"l'approbation de la majorité des propriétaires électeurs
"municipaux en nombre et en valeur immobilières".
"490. Le conseil aura le pouvoir d'emprunter des
"sommes de temps en temps, sur simple résolution

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.
EUGENE PRIMEAU, L.L.B.
LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

TELEPHONE BELL 2784

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,
BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

- 7 -

"Sous la ratification des contribuables, mais le total
aussi emprunté n'excédera jamais ¹⁸⁰ dit mille
francs".

Des sous l'opération de ces différents articles de
la charte que nous vous transmettons la ques-
tion soumise.

Tous pourrez venir au aide à Mr Mosley
en lui prêtant \$ 20000⁰⁰ en déterminant les conditions
de ce prêt, pourvu que Mr Mosley représente une
compagnie constituée en corporation et que a prêt
soit fait à cette compagnie. Dans ce cas vous aurez à
soumettre le règlement à l'approbation des électeurs
propriétaires. Et si vous êtes forcés d'emprunter vous-
mêmes ce montant pour le prêter à cette compagnie,
il vous faudra en plus de l'approbation de la
majorité du nombre et en valeur des électeurs proprié-
taires l'autorisation du Lieutenant-gouverneur en conseil.
La cité se trouvant dans le cas pris par l'article
481 plus haut cité.

Si vous me pourrez emprunter \$ 20000⁰⁰ à
cause des exigences de la loi, l'article 490 visant à
votre secours et vous permet d'emprunter sur
résolution \$ 10000⁰⁰.

P23/E2,141

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs. Etc.
EUGENE PRIMEAU, L.L.B.
LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

• TELEPHONE BELL 2784 •

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,
BUREAU DU SOIR: 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal
189
J'ai pas entle temps de préparer ma
réponse aux autres questions que vous m'avez posées
sur d'autres matière, je m'efforcerai de le faire
pour demain soir ou vendredi!

Votre tout dévoué,
Louis Coderre.

P23/E2, 141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7285

Louis Coderre
opinion légale in
"re taxes scolaires"
"réexemption de taxes d'
aide à Moseley"

17/7/97



P23/E2,141

17^e Avis 1897

Province de Québec
Cité de Saint-Henri

une session de Comité Général
du Conseil de la Cité de Saint-Henri
tenue à Saint-Henri au lieu ordinaire
des sessions des dits Comités, Mardi le
dix-septième jour de Août Mil huit
cent quatre-vingt-dix sept, conformément
à la loi, à laquelle session sont présents
M. Hamel & Mme Eug. Guay
& MM les Échevins, Clément Lefebvre,
M. Leclair, M. Lavoie, Annie Kelly,
M. Laheche, D. Vallée, & M. Meloche
formant un comité sous la présidence
de M. le Maire.

Il est arrondi et statué par ces
lettres du Comité comme suit:

M. Frank Moseley est présent au Comité.
Lecture est faite d'une lettre de M.
Frank Moseley auquel le Conseil
qui a l'ultimatum déjà une manife-
stue à St-Henri et se servis d'un expé-
rience.

M. Pickering est présent au Comité
en ce explication.

M. Pickering demande un pasteur du
peuple pour le résidu de sa population &
\$ 900⁰⁰ pour les latrises —
les Comptes suivants sont présentés et
recommandés au Conseil —

Tell. Téléphone 10, *15, *055 W. Lawlor 11⁷⁰
John Murphy 13⁵⁰ Tellier, *6²⁵ R. Paul 16⁵⁰

L'Ecole d'industrie \$3000 Cleopatra \$1.00 8²⁰
Ocean Accidents \$6000 Gazelle Hunting Co \$1300
Decau \$180 La Patrie \$900 P. Halland
\$1981 a/cpt Beaudouin \$2300 \$10.54 Haulton \$12
J K Ward \$60.23 Ocean Liners \$6.00
J Lemire \$102.00 \$6.00 \$1.00 Reed. 7.24.60
~~L~~ & Beaudouin \$85.00 MacDuff 3250
Bell Telephone 8²⁰ \$5.25 Belzecan 500
Payne Co. \$5000 \$354 G. Fletcher 7.00
P. Leveillé \$295 13.25 Aqui & Duguay
\$1,400 W. Kukherfors \$30.00 Rob. Mcleod
\$3.25 J. B. Gior \$20.00 Dague \$1.50
H. C. Depoers \$105.73 Ch. Depoers \$7.50
O. Charbonneau \$300 H. C. Depoers 180
\$9.96 Ch. Fortes \$1.50 \$3.92 \$17.00

et la séance est levée

J. M. Senecal Raymond Gagné
Sec. President

P23/E2, 141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7286

Comité Général

"affaire Noseby"

"offre de M^r Pickering"
17/8/97



P23/E2, 141

P23/E2,141

N.^e Charbonneau.

H.^e Pelletier.

Charbonneau & Pelletier.

Avocats.

403 Bâtisse New York Life.

Tel. Bell. 2503. Place d'Armes.

Montreal.

18 Août 1897

A LA CORPORATION DE LA CITE DE ST.HENRI

Jules Deschênes, Secrétaire

L. M. Lenechal

Mon cher Monsieur,

De la part de Mr Siméon Voyer, propriétaire sur la rue St.Jacques, Numéro civique 2249, nous donnons avis à votre Corporation que Xavier Leduc, propriétaire du terrain avoisinant la propriété plus haut mentionnée, est à construire une maison sans solage et sans lambrisage en brique contrairement au règlement établi par votre corporation.

Nous sommes chargés d'enjoindre à votre Corporation de faire exécuter ce règlement concernant la matière et ce, sous toute responsabilité que de droit.

Vos etc,

Charbonneau & Pelletier

P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No.

7287

Charbonneau & Pelletier
plainte de S. Voyer con-
tre la construction de
X. Leduc -

18/8/97



P23/E2, 141

18 Août 1897

Province de Québec }
Cité de ~~Saint-Henri~~ } après une entente et
délégations entre le Conseil de la Cité
de Saint-Henri & M^{me} Arsène Pickering
l'offre de une piastre du pied pour le
résidu de sa propriété en propriété sur
la rue St-Jacques et portant le No officiel
et deux cents Dollars pour
Belles et dommages résultans de
l'expulsion & en considération du
pied c'estant renommé. M^{me} Pickering
cède l'ouvrage avec garantie la
soubre propriété à la Cité de St-Henri
acquérant le tout après place
à l'espouse par J. E. Vauvise régnante.
pour servir à l'expulsion. La Cité
achetant ~~la~~ toute la propriété pour la
raisons que l'expulsion de la rue
St-Marguerite sur la propriété
à cette façon qui est plus qu'impossible
de faire avec avantage.
et M^{me} Pickering a accepté et
que sa marque déclarant ne savoir
si je

Arsène ^{me} Pickering

L.M. Senecal

autoris

P23/E2, 141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7288

Arsene Pickering
entente re expropriation

18/8/97



P23/E2, 141

P23/E2,141

Telephone 2915.

MICHEL LAROCHELLE, B.A.

Recorder de la Cité de St-Henri.

AVOCAT, PROCUREUR, COMMISSAIRE, JUGE DE PAIX, ETC.

Bureau: Bâtisse Banque du Peuple.

Résidence: 159 Park Avenue, St-Henri.

Montreal 10 Juin 1897

L. M. Menocal Ver.,
frévrier Cité de St. Henri,
Cher M. Menocal:-

Le décret de complétion au dossier est
la suite dans le délai du jugement dans
l'affaire de la Cité et Drummond.

J'ai bien souvent été les avocats des
parties au moment de compléter ce dossier
sans être élu.

Depuis je crois comprendre que les
réunions sont à l'executer. J'en veux bien
croire car j'ai beaucoup répondu et je pourrai
pour ces raisons, faire demander un délai.

Veuillez me croire

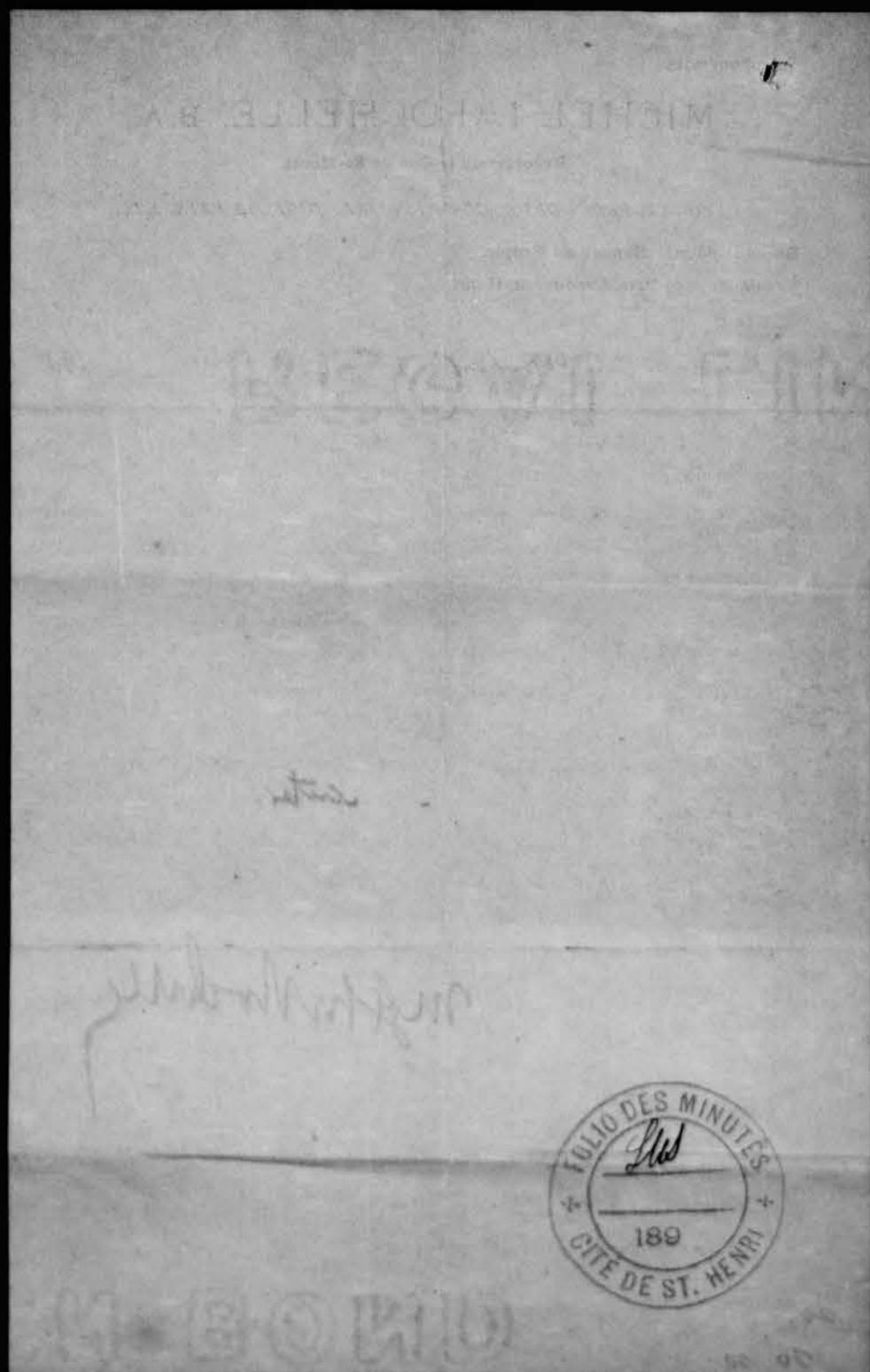
Votre très dévoué

michel laroche
Procureur

3/4

20
20 20

P23/E2,141



P23/E2,141



**CE DERNIER DOCUMENT
A ÉTÉ PHOTOCOPIÉ
POUR EN ACCROITRE
LE CONTRASTE**

Telephone 2915.

MICHEL LAROCHELLE, B.A.

Recorder de la Cité de St-Henri.

AVOCAT, PROCUREUR, COMMISSAIRE, JUGE DE PAIX, ETC.

Bureau: Bâtisse Banque du Peuple.

Résidence: 159 Park Avenue, St-Henri.

Montreal 19 Aout 1897

L. N. Senecal Ecr.,

Créfiter Cité de St. Henri,

Cher M. Senecal:-

Le défaut de completion du dossier est
la seule cause du retard au jugement sans
l'auaire de la Cité et Drummond.

J'ai bien souvent mis les Avocats des
partis en veue au Comptoir et aussi
mais sans succès.

Répondant je crois complètement que les
sténographes sont à l'exc~~ess~~. J'en suis bien
aussi, car j'ai beaucoup regretté de ne pouvoir
pour ces raisons, rendre jugement de suite.

Veuillez me croire,

Votre très dévouée

michel laroche

Procureur

3/4

P23/E2, 141

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7289

M. G. Laroche
re cause Drummond

19/8/97



P23/E2,141

Commissaires d'Ecole
POUR LA
MUNICIPALITE SCOLAIRE
DE ST. HENRI, P. Q.
St. Henri de Montréal, le 21 Août 1897.

Au Sec. Trés. de la Côte St. Henri.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note en date du 19 courant, informant M. M. les membres de la Commission Scolaire que le conseil Municipale avait fixé mardi prochain le 24, courant, pour les rencontrer en comité, afin de prendre en considération l'expropriation du Collège St. Henri.

En réponse, je dois vous dire que M. M. les Commissaires ^{acceptent} avec remerciements l'invitation et qu'ils seront heureux de saisir l'occasion de régler la question avec M. M. les membres du conseil, si c'est possible.

Votre dévoué,
F. Daigneau,
Secrétaire.

P23/E2, 141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7290

Commissaires d'Ecole
acceptent de rencontrer
le conseil

21/8/97



P23/E2, 141

J. EMILE VANIERS.
Ingénieur Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal,

21 Août

1892

A son Honneur le Maire et à
M.M. les Echevins de la
Cité de St.Henri.

Messieurs-

En conformité avec l'ordre que vous me transmettiez le
16 du mois courant, au sujet de la ruelle longeant la propriété PHELAND
entre les rues NOTRE DAME et RICHELIEU, j'ai l'honneur de faire rapport
que j'ai fait l'examen des lieux ainsi que l'arpentage détaillé indiqué
au plan ci-joint.

D'après toutes les recherches que j'ai faites et
informations prises tant aux bureaux d'enregistrement, du Cadastre et
de l'arpenteur Rielle, il en résulte, que:

1o La ruelle en question, de 20 pieds qu'elle devait
avoir d'après la subdivision RIELLE faite en 1870, n'a plus maintenant
que de 15'10" à 18'6" -

2o Qu'il est impossible de déterminer si la diminu-
tion dans la largeur de cette ruelle est due aux empâtements du chemin
de fer du Grand Tronc, ou à ceux des propriétaires de la Rue NOTRE
DAME, qui auraient par exemple, poussé leurs propriétés vers le chemin
de fer lors de la prise de possession.

3o Que cette ruelle qui établit la communication
entre les rues NOTRE DAME et RICHELIEU, est bien dans mon opinion, une

(2)

ruelle publique sous le contrôle de la Corporation de la Cité de St. HENRI - son établissement et son usage publics remontant à au moins 27 ans et la Corporation de St.HENRI y ayant fait des travaux de voierie, comme trottoirs etc-

J'ai l'honneur d'être M.M.

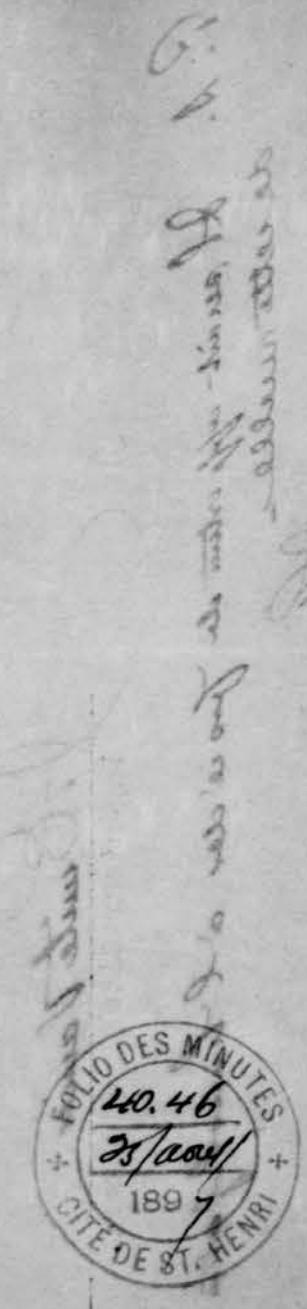
Votre très obéissant serviteur,

J. Eustache Vauvin
Ingénieur Cité de St.Henri.

P. S. Il serait opportun de procéder à l'humidification
de cette ruelle.

J.E.V.

P23/E2, 141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7291

J. Emile Vanier
en re examen de la
propriete Phelan en
tres les rues Notre-Dame
et Richelieu

31/8/97

21



P23/E2, 141

Corporation de la Cité de St. Henri

HOTEL-DE-VILLE
5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8167

St. Henri, le 21 Août 1897

*150⁰⁰

Recu du Greffier de la
Cité de Saint Henri la
somme de Cent cinquante
Dollars *150⁰⁰ en règlement
de dommages pour accident
payés par la Océan Accident
Guarante Co.) comme suit.

*30⁰⁰ Medicis -

*30⁰⁰ Transport

*70⁰⁰ J.H. Saucant.

Recu cejour *70⁰⁰ la balance étant
laissée entre les mains de M. L. Guenot
pour règlement savoir *30⁰⁰ plus *50⁰⁰ pour
laquelle somme la brie a déclaré enoyer
un chèque.

J. H. Saucant

P23/E2, 141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7292

J. H. Lareault
donne reçu pour
\$150 00
21/8/97



P23/E2, 141

P23/E2,141

Montreal 23 Aout 1895

au Conseil Municipal
de St Henri
Ville St Henri
Messire

Si vous avez
besoin de pierre cassée pour refa-
cer nos murs ou les macadamiser
je pourrais vous en fournir à dé-
mande délivrer partout où vous
le jugeriez dans les murs de notre
Municipalité au prix de une
piastre par voyage de deux
milles lieues.

En me laissant savoir si tel
offre pourrait vous être utile
vous obligez je vous tout d'abord
S. Vennette

574 Craig chambre 44



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7293

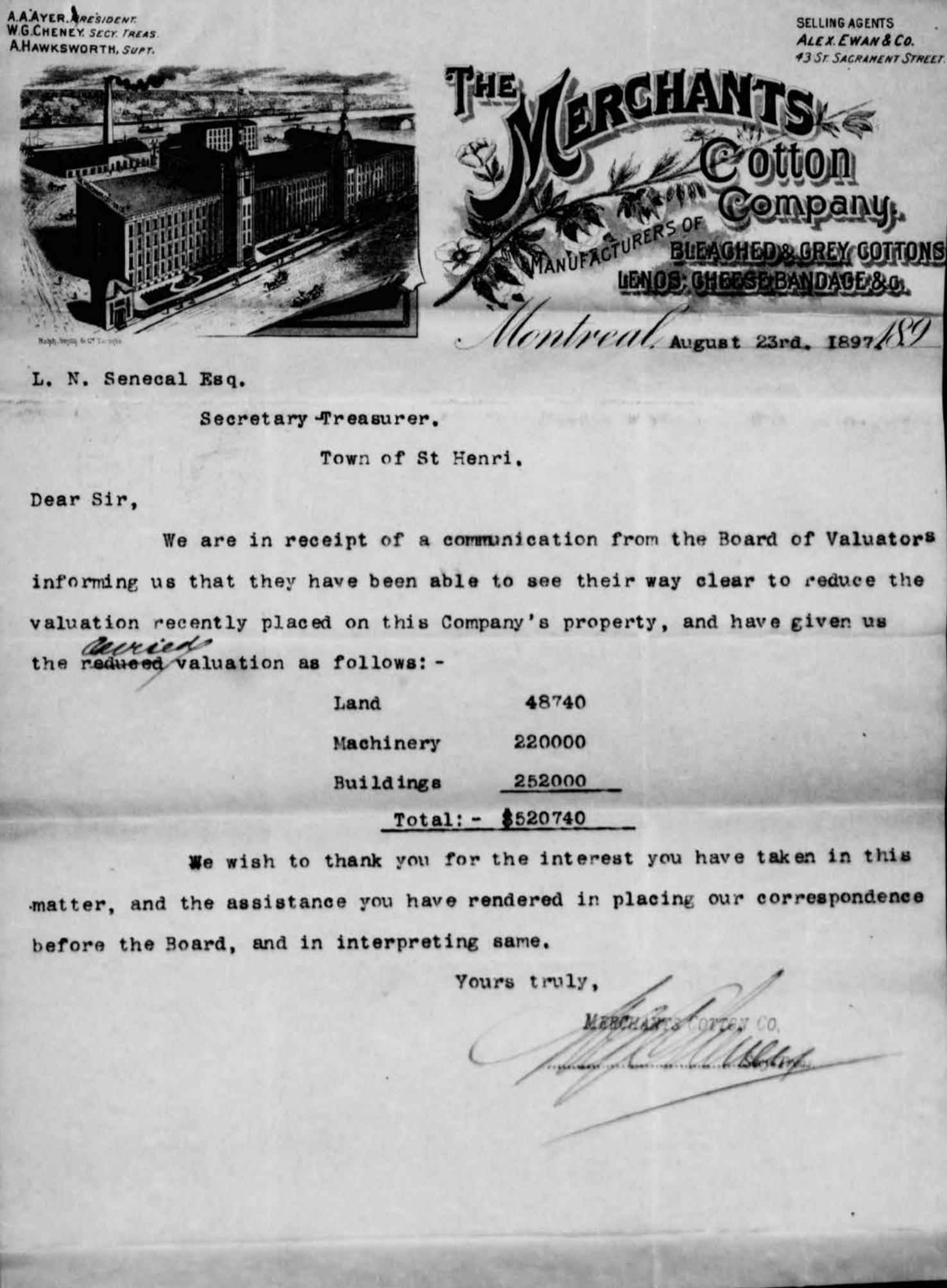
N. Vermette offre
de fournir de l'arpai-
re concassé pour
le département des
chemins -

23/8/97

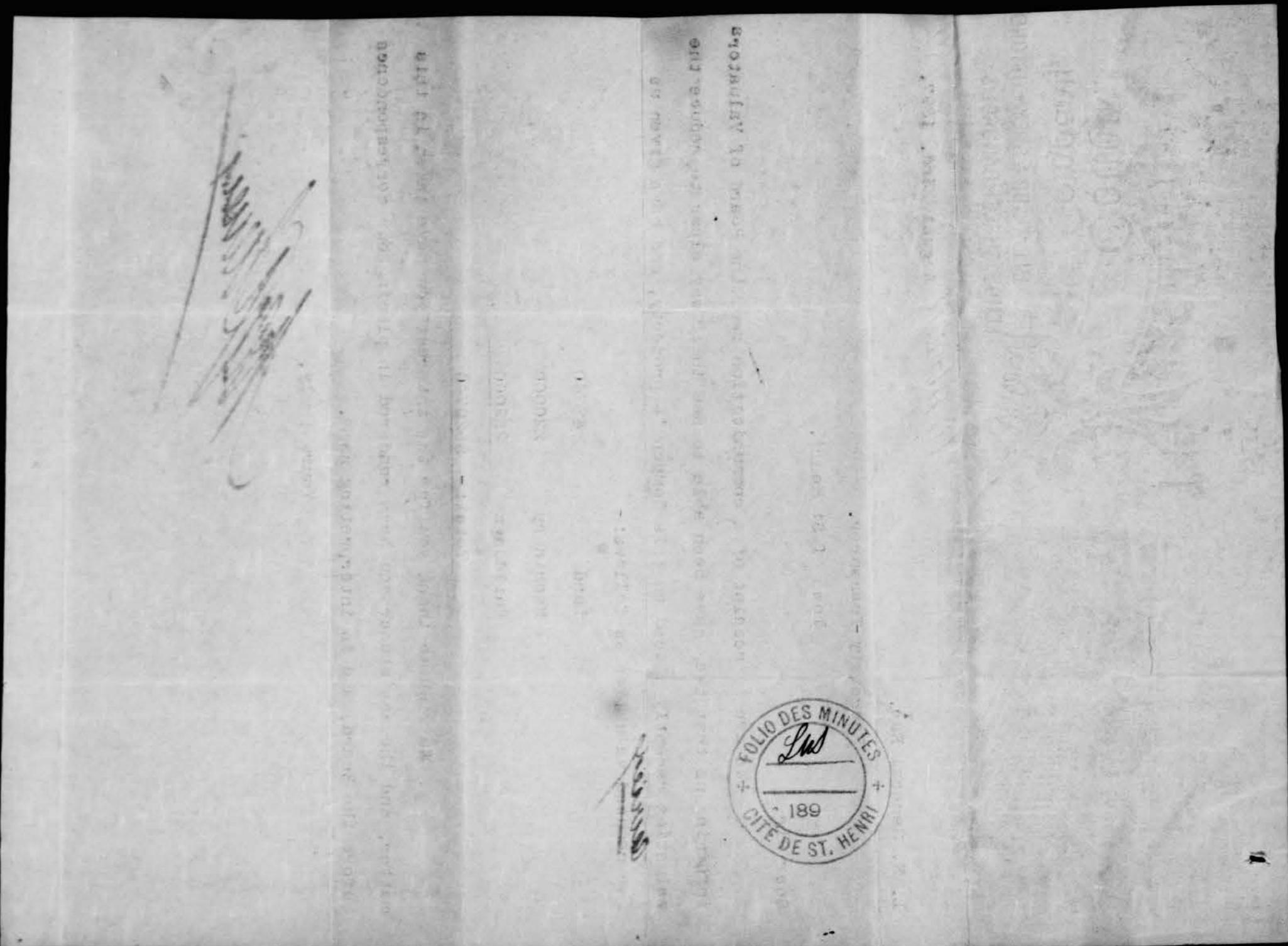
23



P23/E2, 141



P23/E2, 141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7294

Marchants Cotton Co.
re reduction de leur
évaluation

23/8/97



P23/E2, 141

J. EMILE VANIER.
Ingénieur à Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 24 Août 1892

A son Honneur le Maire et
à M.M. les Echevins de la Cité
de St.Henri.

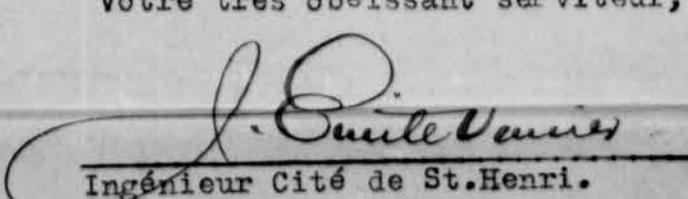
Messieurs-

Pour faire suite à la demande qui m'a été faite le 20 cour-
rant, j'ai l'honneur de vous soumettre le croquis ci-joint se rappor-
tant à l'arpentage des propriétés PIKERING & CARIGNAN, situées rues
Ste. Marguerite & Langevin.

Le tout a été préparé d'après des mesurages
recents et vous y trouverez tous les renseignements demandés.

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur,


J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St.Henri.

P23/E2,141

PLAN DES PROPRIETES

MAXIME PICKERING ET DAVID CARIGNAN

montrant les parties de terrain expropriées pour l'élargissement des rues

STE MARGUERITE ET LANGEVIN

Montreal, 25 Aout, 1897.

Préparé par —

W.C.B.A.G.P.

Echelle - 20 pieds au pouce

DAVID CARIGNAN

Ligue hospitalière conquise des lots 1580 et 1581 achetée par les intéressés (pique-nique Leduc)

RUE LANGEVIN

VID CARIGNAN

DAVID CARIGNAN

(56)

Superficie - 472 piedra curva

Lugat

MAXIME PICKERING

Superficie de residuo - 2045 pies cuadrados

1

— 5 —

Superficie de

Superficie de

Superficie de la parcela expropiada - 1021 pies de carretera

Superficie de la parte expropiada - 1021 pieds carres

RUE ST JACQUES

RUE STE MARGUERITE

P23/E2,141

— PLAN DES PROPRIETES —

MAXIME PICKERING ET DAVID CARIGNAN

montrant les parties de terrain expropriées pour l'élargissement des rues
STE MARGUERITE ET LANGEVIN

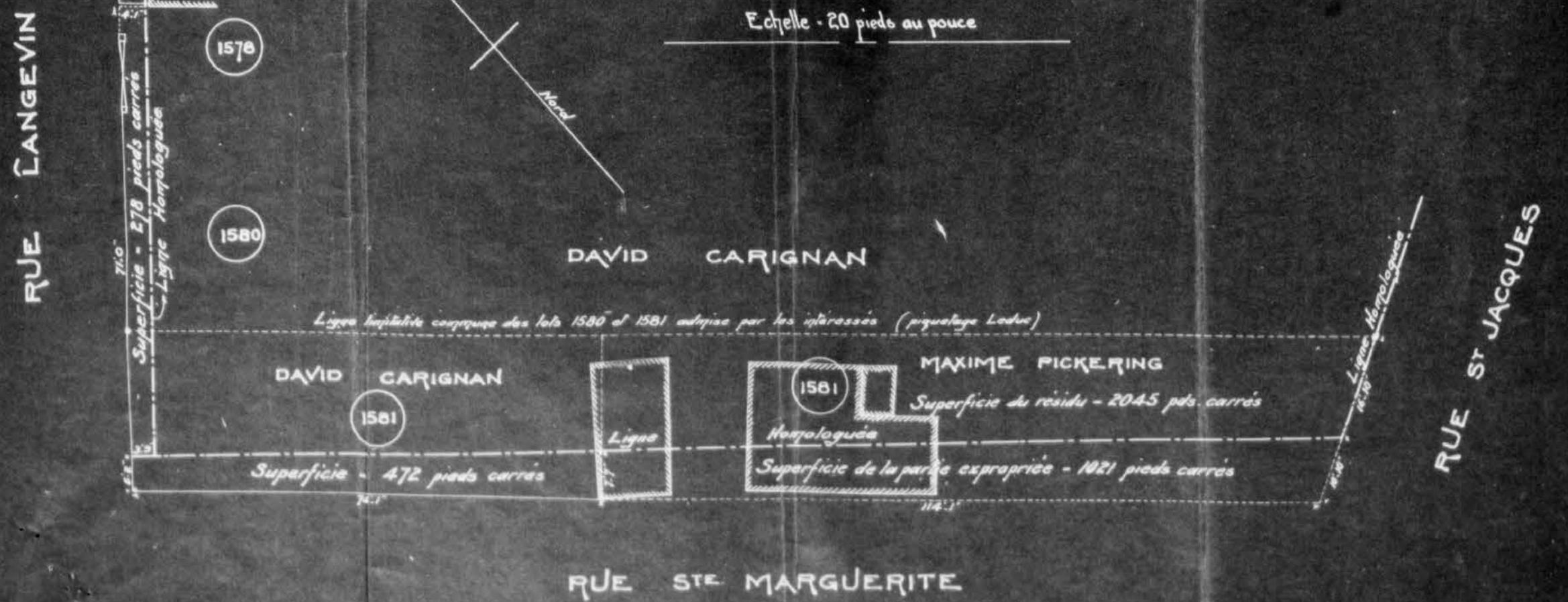
Montréal, 25 Aout, 1897.

Préparé par -

J. Gout Vanier

I.C. & AGP.

Echelle - 20 pieds au pouce



P23/E2, 141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7294 A

J. Emile Vanner
re propriété
Pickering & Languan
24/8/97



P23/E2, 141

P23/E2,141

THOMAS LIGGET,
CARPETS,
LINE CLOTHS, CURTAINS,
DRAPERIES AND RUGS,
GLENMOR BUILDINGS,
MONTREAL-DAM STREET
BELL TELEPHONE 760
MERCHANTS TELEPHONE 864
2445 St-Catherine St.
Bell Telephone 2857

Reproduced
by Louis 1896

Montreal, April 11 1896

To the Mayor & Aldermen
of the City of St-Henry

Gentlemen

I am in receipt of tax as on my property on
St Margaret St and may say I have mentioned
the fact of over valuation at City Hall but no notice
has been taken of it. I am prepared to sell you
this property at \$3,500 and have on several occ
asions offered it at the above price within
the past five years, I therefore feel entitled to
a rebate of taxes since valuation was
raised, and also the proper value registered
on your Books

Awaiting your consideration and
action in this matter

I Remain

Dear Sirs

Assured Value

\$4,500

H.

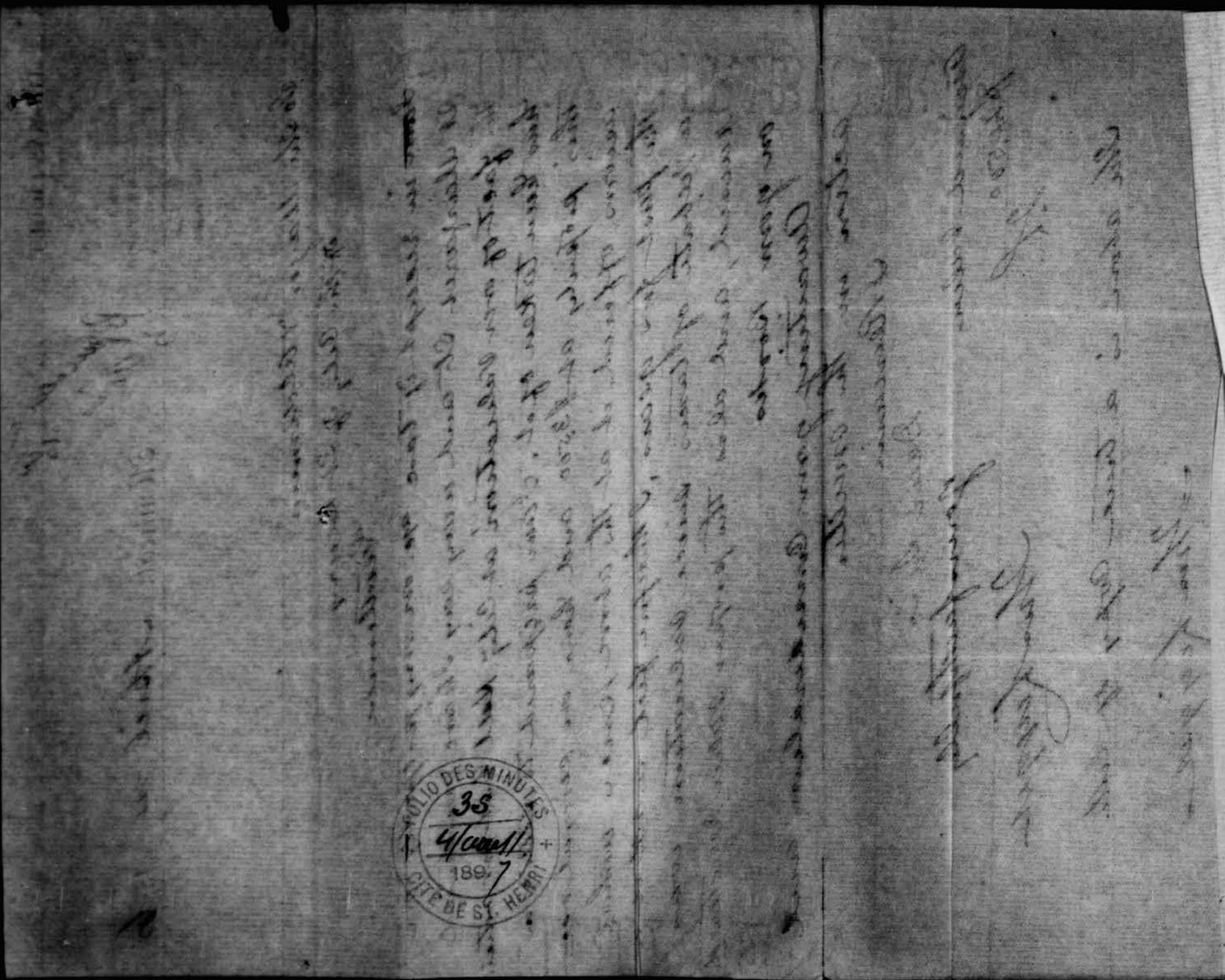
Yours faithfully

Thos Ligget

The above is a true copy of letter

Thos Ligget

P23/E2, 141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7295

Thomas Ligget
re evaluation
24/8/97



P23/E2, 141

24 Août /97

Province de Québec }

Cité de Saint-Henri }

A une session de Comité
Général du Conseil de la Cité de Saint
Henri, tenue à Saint-Henri au lieu
ordinaire des sessions des dits Comités. Mardi
le Vingt-quatrième jour d'Août mil neuf
cent quatre-vingt-dix sept. Conformément
à la loi à laquelle sessions sont présents
Sur l'ordre le Maire Eug. Gray MM.
les Chefs Clément Laffleur, Nap. Lavoie
J.P. Séguin, Dr Vallières, Nélie Leclair,
formant un quorum
sous la présidence de Mr le Maire.

Il est nommé et statué par résolution
du Comité Général comme suit:-

M.M. les Commissaires d'Ecole sont
présents au Comité en ce expropriation
du Collège de Saint-Henri.

Les représentants de la succession —
C.S. Rodier sont présents en ce expropria-
tion de la propriété située coin des
rues St-Jacques, & St-Esabert.

Le Comité prend en considération la
question d'expropriation du Collège de
Saint-Henri d'un nouveau Comité devra
occuper de cette affaire et faire rapport

Renvoie au le
Gouvernement au Conseil

de l'ordre à valoir
partie du terrain. Sur l'opinion légale de M. Corneau en ce
cliché Clément a été
à la Chambre
au pied de révélations
de la bénédiction de la paroisse cette réclamation fut au preuve du
bien fondé de cette réclamation.

MM

Renvoie

Résolu et adopté à l'unanimité quin
montant de quinze Mille Dollars
soit offert à la succession C.S. Rockeis
pour l'expropriation totale de la propriété
située coin des rues St-Jacques, & St-
Elisabeth la susdite somme étant pour
la partie expropriée et le reste de la propriété
et l'assurance est levée

L.M. Senecal *Alphonse May*
Secrétaire *Président*

P23/E2, 141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7296

Comité Général
"re exprop. du Collège"
"re taxes école: Parc"
"offre à succ. Rodier \$15000."

24/8/97



P23/E2, 141

P23/E2,141

IMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs. Etc.
UGENE PRIMEAU, L.L.B.
LOUIS CODERRE, L.L.B.

... EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33 ...

• TELEPHONE BELL 2784 •

107, RUE ST-JACQUES, PLACE D'ARMES,

BUREAU DU SOIR : 1952 ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal, 24 Août 1897

Monsieur L.N.Sénécal,

Greffier,

Saint-Henri.

Monsieur,

Veuillez donc faire autoriser monsieur Philippe Blais à prendre des actions contre l'Union des Abattoirs, chaque fois que cette compagnie contreviendra à un règlement quelconque de la cité, quelque soit cette contrevention et quelque soit ce règlement.

Bien à vous.

John Codman

P23/E2,141



P23/E2, 141

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7297

Louis Coderre
re actions contre l'at-
tention
24/8/97



OLE ADDRESS "CLACH."

Robt. S. Fraser,

Wool & Cotton Broker

AND IMPORTER.

TETLOW'S
ENGLISH CARD CLOTHING.

STOCK IN CANADA OF SHEETS & FILLETS.

Montreal, August 25th 97. 189

WOOLS.

FOREIGN & DOMESTIC.

COTTONS.

FR. JAC. ANDREES,
PERUVIAN & EGYPTIAN,
STAPLED AMERICAN.

NOILS.

BOTANY, WASTES, TOPS,
MOHAIR, CAMELS HAIR.

YARNS.

MOHAIR & WORSTED,
FANCY NOVELTIES.

GARNETTED WASTES

MACHINERY.

ENGLISH CARDING
MACHINERY.
DOBBING LOOMS,
TWISTERS & WINDERS.

ENGLISH BANDING.

(Stock in Canada.)

OAK TANNED

BELTING.

GENERAL

MILL SUPPLIES.

St Henry.

Seey Town of St Henry.

Dear Sir.

I understand your Town has now control of the
Cladding Property. I am on the outlook for a Factory as
our present one is too small now. I see there are several
buildings in this property and some of them might suit us if
the Rent was not too high.

I will be pleased to hear from you as to Size and how
you wish to Rent. We could not use more than one of the build-
ings. At present we occupy about 5000 feet of floor space and
we would require in any new place we took 3/9000 feet and about
2000(yard space)and a good supply of water Free if possible.
feet

I will be pleased to wait on you and get particulars
if you would kindly Telephone 1099 at your convenience.

I am Yours Truly

Robert S Fraser.

P23/E2, 141

No
Robert Fraser
demande à louer
la batisse Cle-
dermung.
25 Aout 1891



Dear Sirs. I suppose you have got my letter to you
of the 21st. I am sorry to say that I have not yet
had time to go through it. I will do so as soon as
possible. I will let you know as soon as I have
done so.

On my return from the States I will let you know
what I have done. I will let you know as soon as
possible. I will let you know as soon as I have
done so.

I will let you know as soon as I have done so.

Yours & respecc.

John Fraser.

Mr. John Fraser,
100 St. Paul Street,
Montreal,
Quebec,
Canada,
July 25, 1891.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7298

Robt. S. Fraser
re propriété
Clen dinning
25/8/97



P23/E2, 141

Province de Québec }
Cité de St Henri }

À Son Honneur le Maire et à
M. M. les Échevins de la Cité de St Henri

Messieurs

Les soussignés ont l'honneur
de vous présenter le Rôle d'Évaluation de
la Cité de St Henri pour l'année 1897 et
font rapport comme suit:

Conformément à la nomination faite par
votre Honorables Conseil en date du 4^e Mai
dernier et suivant les instructions qui nous
ont été données nous avons procédé à la
confection du dit Rôle aussi rapidement
que possible.

Nous avons commencé nos travaux le
vingt-cinquième jour de Mai et les avons
continués jusqu'au quatorzième jour de
Juillet date à laquelle nous avons déposé
le Rôle et donné les Avis conformément à
la loi.

Nous avons enregistré 26 plaintes
produites à l'encontre du Rôle d'Évaluation.
Ce nombre considérable de plaintes est dû
à ce que l'année dernière plusieurs pro-
priétaires avaient laissé passer le temps
donné pour porter plainte. Après avoir
déposé le Rôle et donné les Avis comme
susdit, sans avons tenu 13 séances
pendant lesquelles nous avons entendu
les

les plaignants et leurs témoins exposer les raisons pour lesquels ils demandaient une réduction dans leur évaluation.

Nous avons porté une attention spéciale au recensement servant de base à la liste des Électeurs Municipaux et Parlementaires préparé par notre secrétaire.

Nous profitons de la présente occasion pour offrir à votre Honorable Conseil nos remerciements les plus sincères pour la confiance qui il nous a accordé en nous confiant ce travail assez difficile par lui-même. Nous sommes heureux de déclarer que nous avons eu tous les renseignements dont nous avons eu besoin dans l'accomplissement de nos devoirs de la part de Mr. Adolphe Senecal, qui bien que nouveau s'est très bien acquitté de sa charge de Secrétaire.

Là il nous soit permis de produire en même temps que le présent rapport le mémoire de nos honoraires comme Evaluateurs.

Nous vous souhaitons
vos devoirs serviteurs

J. B. R.
H. Frorges

J. B. R.

L. M. Senecal

Voici quelques notes sur le mouvement
des divers Quartiers de la Cité

Le Quartier St Antoine a augmenté considérablement, de bonnes constructions nouvelles et une légère augmentation du terrain ont porté la valeur immobilière de ce Quartier à la somme de \$ 1.421.725
La valeur des Biens Non Imposables \$ 154.250

" " "	Exemptes	\$ 71.000
" " "	Taxables	\$ 1.267.475
" " "	Taxables & taxes	\$ 1.196.475

La population de ce quartier est de 14111 âmes
Le Quartier St Henri a subit une légère diminution par le fait que nous avons dû évaluer certains terrains au prix du terrain en culture.

La valeur immobilière de ce quartier est de \$ 2.368.645

La Valeur des Biens Non Imposables	\$ 11.620
" " " Exemptes	\$ 818.680
" " " Taxables	\$ 2.357.025
" " " Taxables & taxes	\$ 1.538.345

La population de ce quartier est de 14918 âmes
Le Quartier St Jacques continue toujours à progresser
La valeur immobilière étant de \$ 2.4428.758
La valeur des Biens non Imposables \$ Net. 810

" " " Exemptes	\$ 146.300
" " " Taxables	\$ 2.161.968
" " " Taxables & taxes	\$ 2.015.648

La population de ce quartier est de 14812 âmes

Le Quartier St Augustin n'a pas beaucoup varié
Sa valeur immobilière étant de \$ 939.390
" " de Biens Non Imposables \$ 26.240
" " " Exemptés \$ 6.000
" " " Taxables \$ 913.150
" " " Taxables et taxes \$ 907.150
La population de ce quartier est de 3973 âmes

Les Logements et Magasins vacants
sont répartis comme suit.

Quartier St Antoine	24 Logements	4 Magasins
do St Henri	31	0 "
do St Jacques	74	6 "
do St Augustin	54	2 "

Récapitulation

Valeur Immobilière	\$ 7.158.578
Valeur des Biens Non Imposables.	458.970
" " " Exemptés	1.041.980
" " " Taxables	6.699.598
" " " Taxables & taxes	5.657.618
Population Totale	17814 âmes
Logements Vacants	183.
Magasins	12.

Donné à 25 Aout 1897

Compte de la Confection du Rôle
d'Évaluation pour l'année 1897

Hubert Forgue "évaluation" \$ 200.00
do do 13 séances & révision
87 heures @ 50cts 43.50
\$ 243.50

L. M. Sénéchal "évaluation" \$ 200.00
do do 13 séances & révision
87 heures @ 50cts 43.50
\$ 243.50

Jean-Baptiste Cyr "évaluation" \$ 200.00
do do 13 séances & révision
87 heures @ 50cts 43.50
\$ 243.50

Récapitulation

Hubert Forgue	\$ 243.50
L. M. Sénéchal	<u>43.50</u>
J. B. Cyr	<u>43.50</u>
Grand Total.	<u>\$ 243.50</u>

x H. H.
x J. D. L.
x L. M. S.

Donné ce 25 Octobre 1897

P23/E2, 141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7299

Rapports des Éva-
luateurs
25/8/99

25/8/99



P23/E2, 141

T. V.

Ref.

5819.

Grand Trunk Railway System,

LAND DEPARTMENT.

Office of General Manager.

CHAS. M. HAYS.

GENERAL MANAGER.

Montreal, 28th, August, 1897.

L. N. Senecal, Esq.,
City Clerk and Treasurer,
St. Henri, Que.

Dear Sir:-

St. Henri Lands. Oil Warehouse.

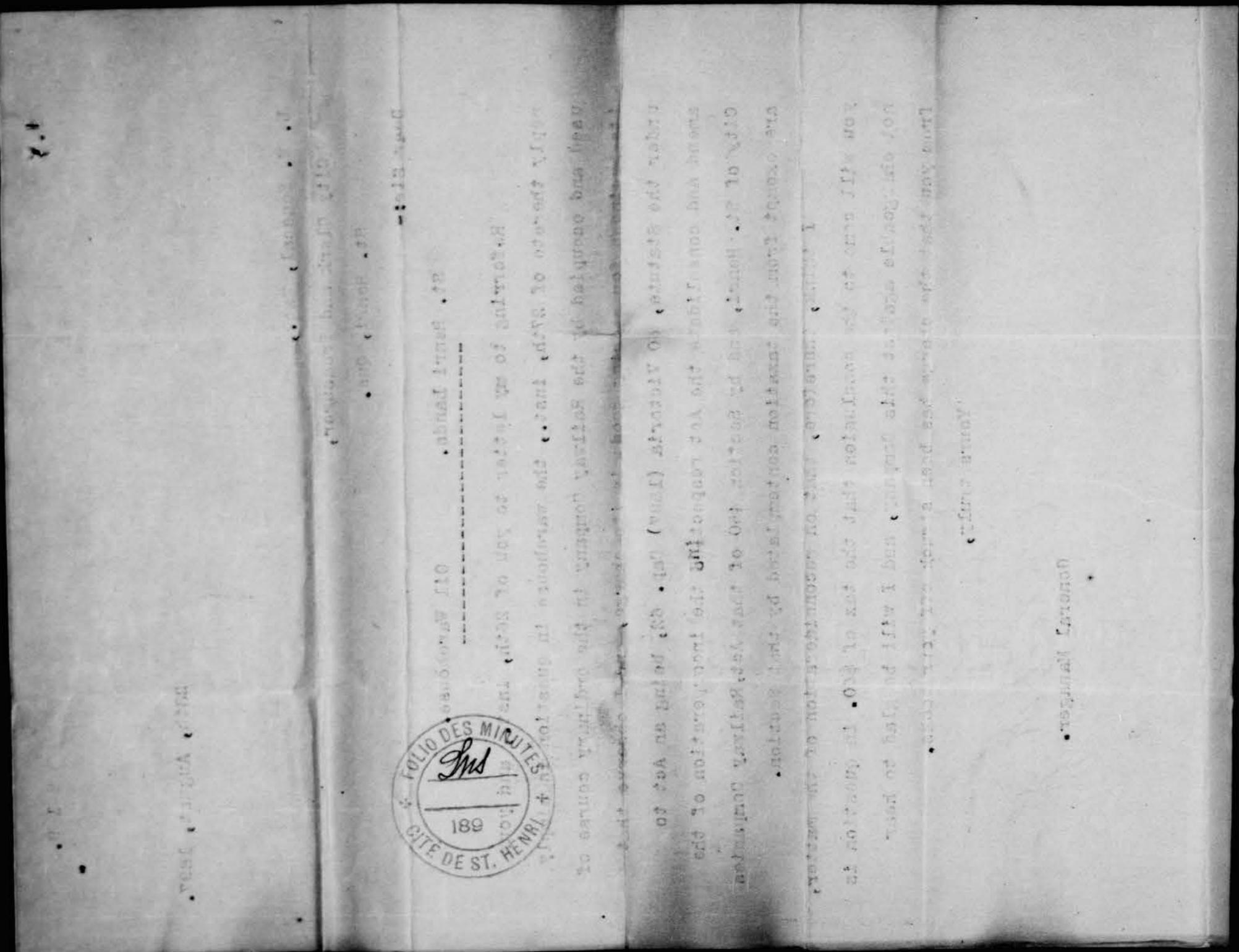
Referring to my letter to you of 26th, inst., and your reply thereto of 27th, inst., the warehouse in question is simply used and occupied by the Railway Company in the ordinary course of its business for storing goods in its charge, and I observe that under the Statute, 60 Victoria (1897) Cap. 62, being an Act to amend and consolidate the Act respecting the incorporation of the City of St. Henri, and by Section 450 of that Act, Railway Companies are exempt from the taxation contemplated by that Section.

I think, therefore, that on reconsideration of the matter, you will come to the conclusion that the tax of \$60. in question is not chargeable against this Company, and I will be glad to hear from you that the charge has been struck off your books.

Yours truly,

Chas. M. Hays
General Manager.

P23/E2, 141



T.
Grand Trunk Railway System.

Office of General Manager.

CHAS M HAYS.
GENERAL MANAGER.

5 8 1 9.
LAND DEPARTMENT.

Montreal 26th, August, 1897.

L. N. Senecal, Esq.,
City Clerk and Treasurer,
St. Henri, Que.

Dear Sir:-

St. Henri Lands. Oil Warehouse.

I am in receipt of an account for \$60.00, which purports to be for business taxes on this Oil Warehouse, as I understand it. If I am correct, then this is, I suppose, the Oil Warehouse which was recently occupied by Mrs. Stevenson.

I understand that Mrs. Stevenson paid a business tax to the City, but her lease from the Railway Company ceased with October 1/96, and I am, therefore, at a loss to comprehend why this business tax of \$60. is charged against the Railway Company.

Will you, therefore, have the kindness to explain the matter. I await your reply.

Yours truly,

Reproduced 27/04/97

Chas M Hays
General Manager.

P23/E2, 141

No

G.I.R (Hays) L.
Re-taxe d'affair
de \$6000

26 Aout 1897



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7300

G.Y.R. (C.M. Hays)
en re-taxe sur han-
gar à l'Huile: infor-
mations.

26/8/97



P23/E2, 141

P23/E2,141



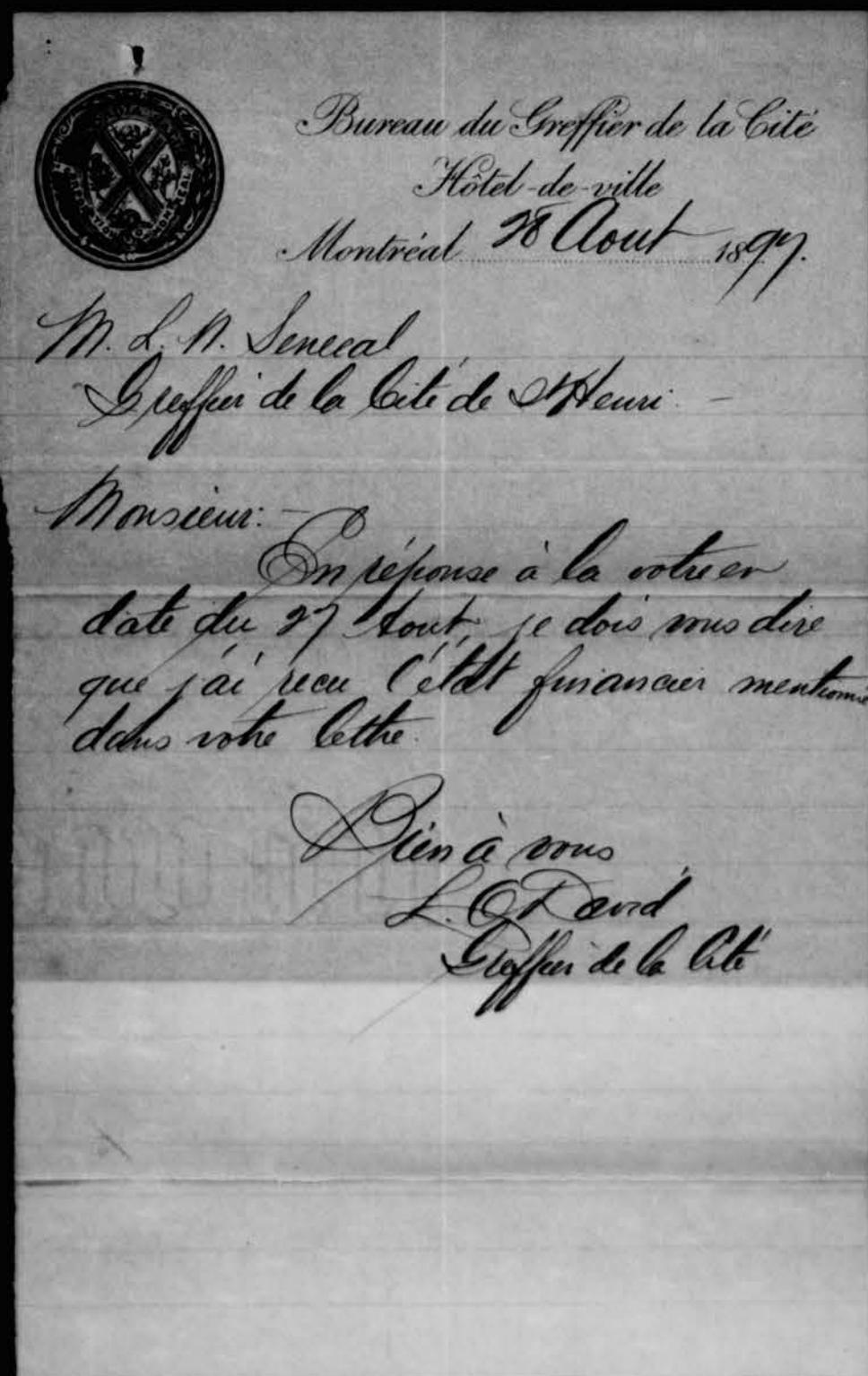
Bureau du Greffier de la Cité
Hôtel-de-ville
Montréal 28 Aout 1897.

M. L. N. Senecal
Greffier de la Cité de St-Henri -

Monsieur: En réponse à la votre en
date du 27 Aout, je dois vous dire
que j'ai reçu l'état financier mentionné
dans votre lettre.

Bien à vous
L'Ordon
Greffier de la Cité

P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI

Archive No. 7301

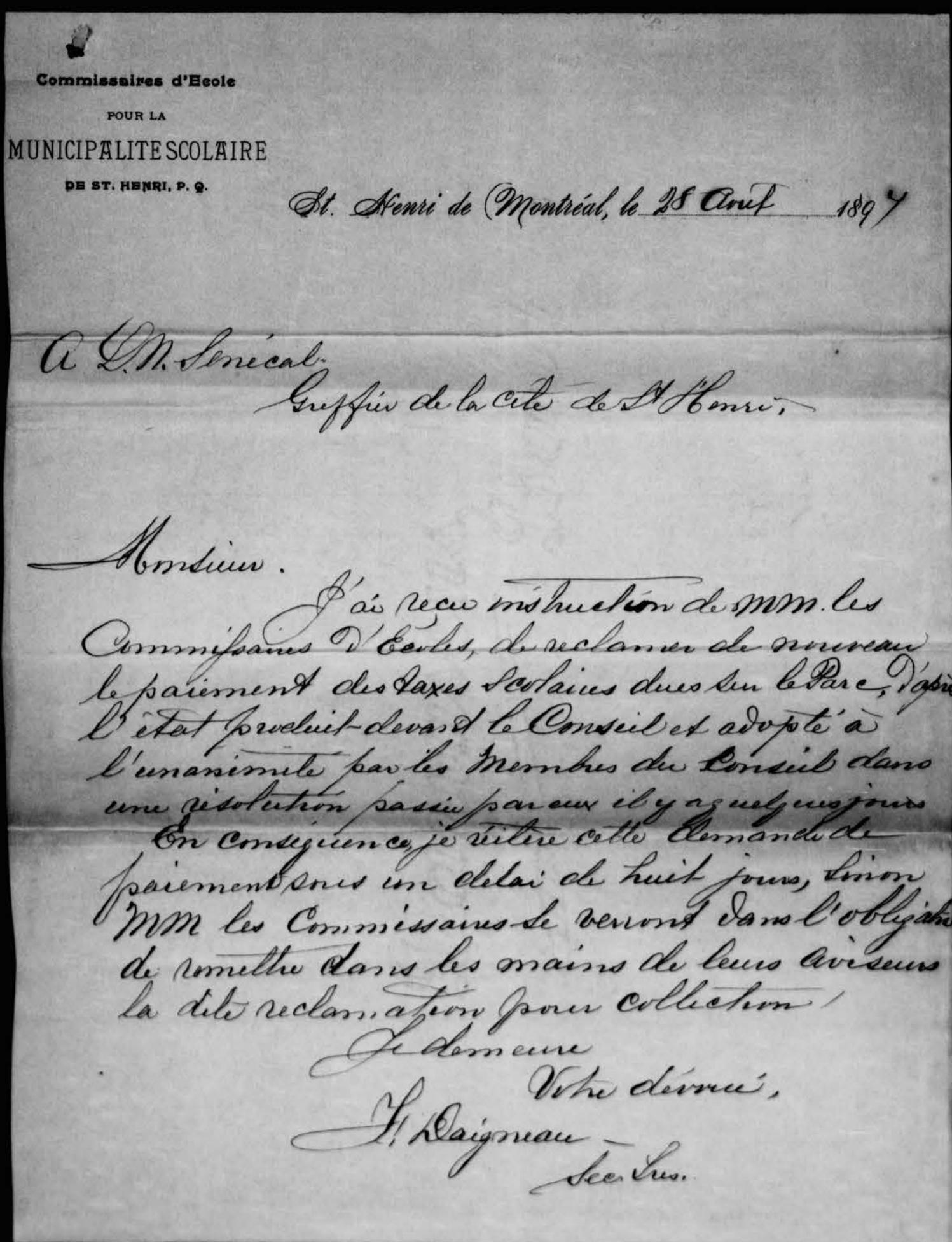
L.O. David
accuse réception de
l'Etat financier de
la ville -

28/8/97



P23/E2, 141

P23/E2,141



P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7302

Commissaires d'École
re taxes sur: Parc-
28/8/97



P23/E2, 141

P23/E2,141

Corporation de la Cité de St. Henri

Hôtel-de-Ville

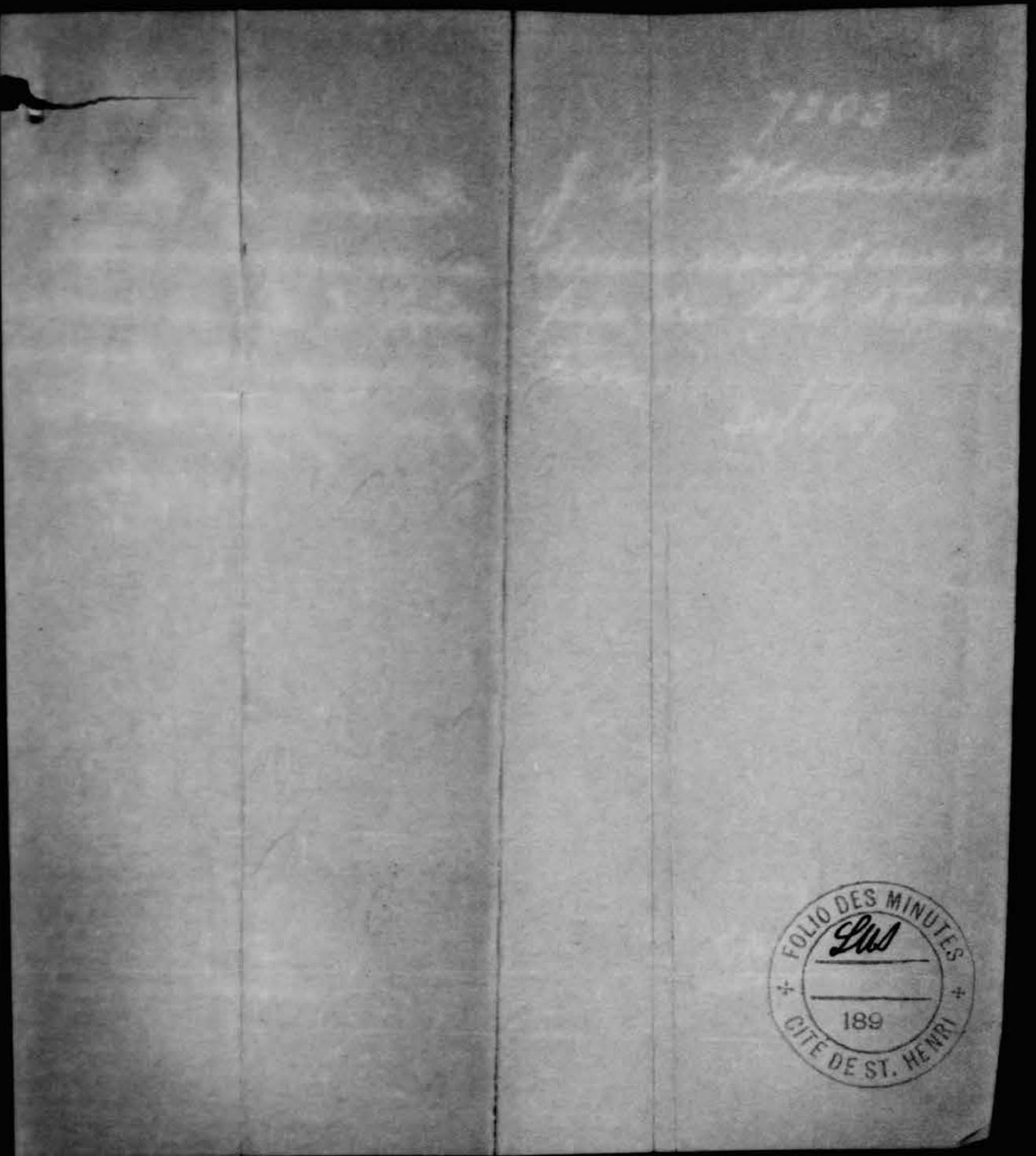
C. DUCHÉ ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le 30 Aout 1897

Recu du Greffier Trésorier de la
Cité de St Henri une Copie du
Role d'Évaluation pour l'année 1896.

J. Amancio et
Sekuté Registratice



P23/E2, 141

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7303

J. A. Mancotelle
donne reçu d'une co-
pie du Rôle d'Évalu-
ation

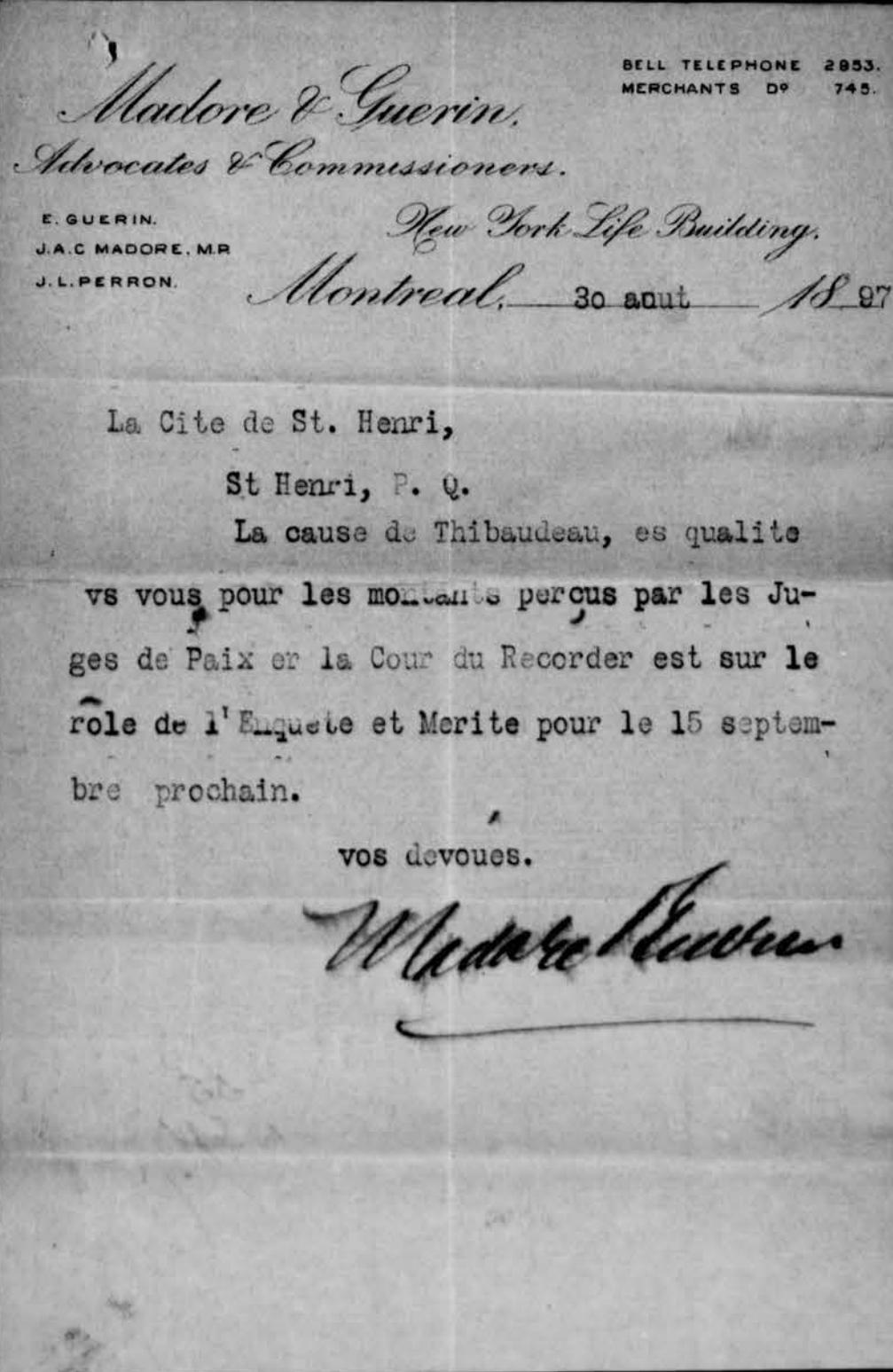
30/8/97

30

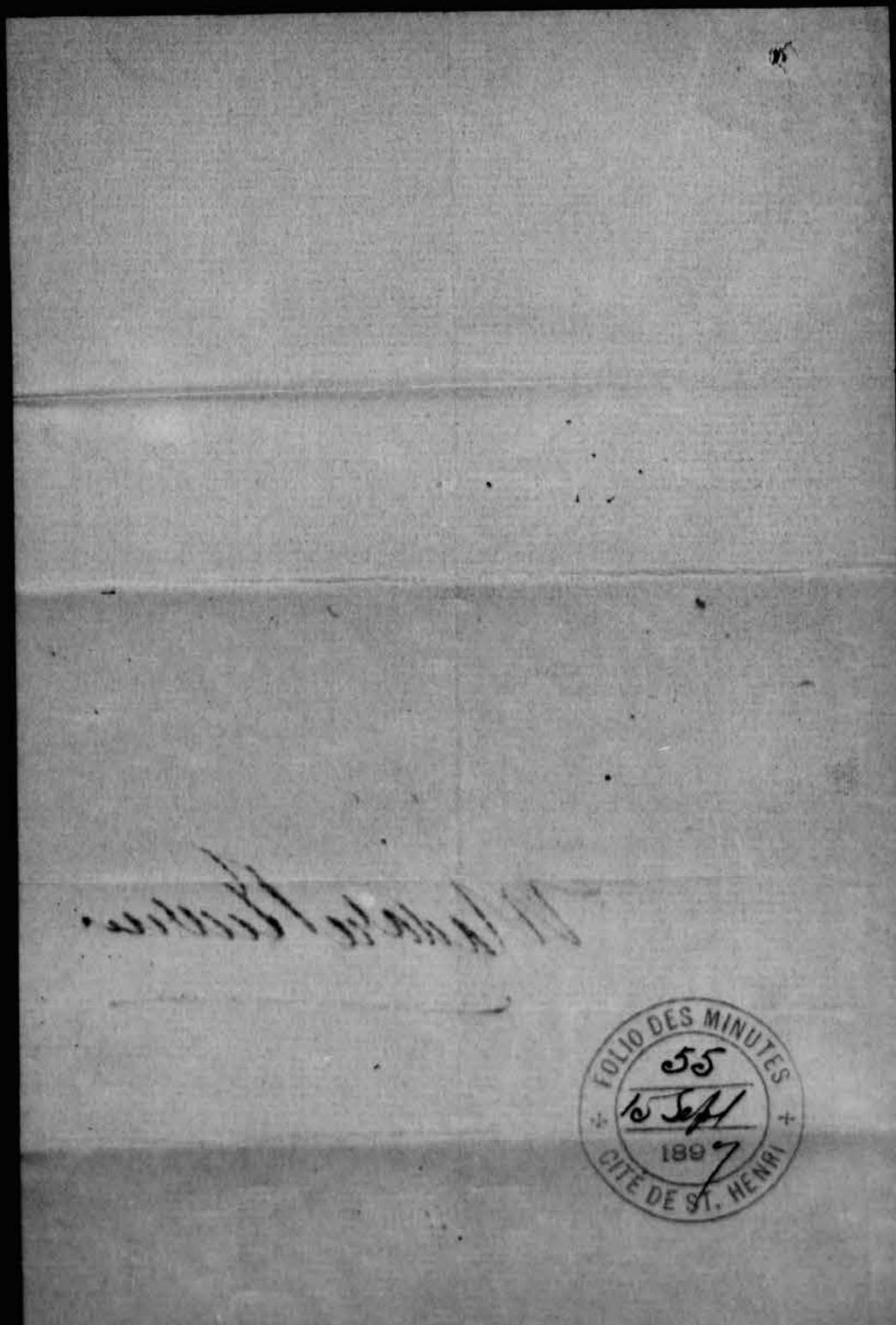


P23/E2, 141

P23/E2,141



P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7304

Madore et Guérin
in re réclamation
par le Gouvernement
des amandes perçues
par les juges de Paix -

30/8/97



P23/E2, 141

P23/E2,141

Montreal 30. Sept 1897

A la Corporation de la cité de St. Henri

La Succession de l'Honorable C. S. Rodier vous informe
que l'offre que vous lui faites de quinze mille dollars pour
l'expropriation de sa propriété coin des rues St. Jacques et
St. Elizabeth dans la cité de St. Henri est déclinée et que
la dite succession réclame pour telle expropriation la
somme de dix huit mille dollars. —

S. L. Roche



P23/E2, 141

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7305

L. L. Rodier, succ.
Rodier refuse l'offre
du conseil et deman-
de \$18000.

30/8/97



P23/E2,141

WILFRED MERCIER
Avocat
NEW YORK LIFE BUILDING
Chambre : 701.

Montréal, 31 Août, 1897.

A Monsieur le Maire et les Conseillers de la
Ville de Saint-Henri.

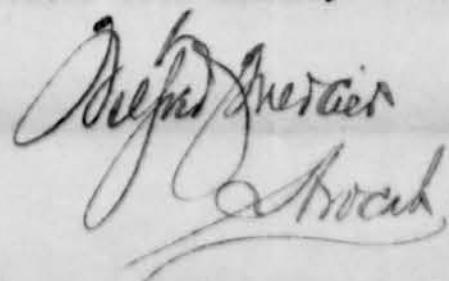
Messieurs,

J'ai reçu instructions de la part de la municipalité de la côte St-Paul de vous notifier qu'elle ne peut permettre à la ville de Westmount de déposer ses déchets, etc., dans le dépotoir qui sert à recevoir les déchets de votre ville en vertu d'un permis spécial qui vous a été consenti par cette municipalité.

A défaut de mettre fin à cet état de choses cette municipalité se verra dans l'obligation de mettre un terme au droit que vous conférez le permis en question.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble,



P23/E2, 141

• "Opus 120, The First Poem"

• 179 • *Heads*
- been at the time of his election living in it.
Upon an offer by Mr. T. G. Thompson of Boston of a gift of \$10,000
to the Association for the promotion of education in
the schools of Boston, the Board of Directors voted to accept it.



P23/E2, 141

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7306

Wilfrid Mercier
notifie la Cité que la
Côte St Paul refuse
à la Ville de Westmount
de déposer sur le dépô-
toir.

31/8/97

31



M^r W. Simier

Secrétaire de la cité de Ottawa

Cher Monsieur

Permettez-moi d'exprimer tout
de retenir entre vos mains,
le montant de la réclamation
que j'ai contre M^r Saranet (charre-
tier) quant à la distribution se
fera. Cette réclamation est
posée dans son professionnels
et se chiffre à ~~vingt-cinq~~ dollars
veuillez donc approuver la campagne Ottawa.
Bien à vous.

A. Seguin



P23/E2, 141

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7307

M^r. J. W. A. Séguin
demande à resterrir
\$25 00 sur la recla-
mation Lareault.

31/8/97



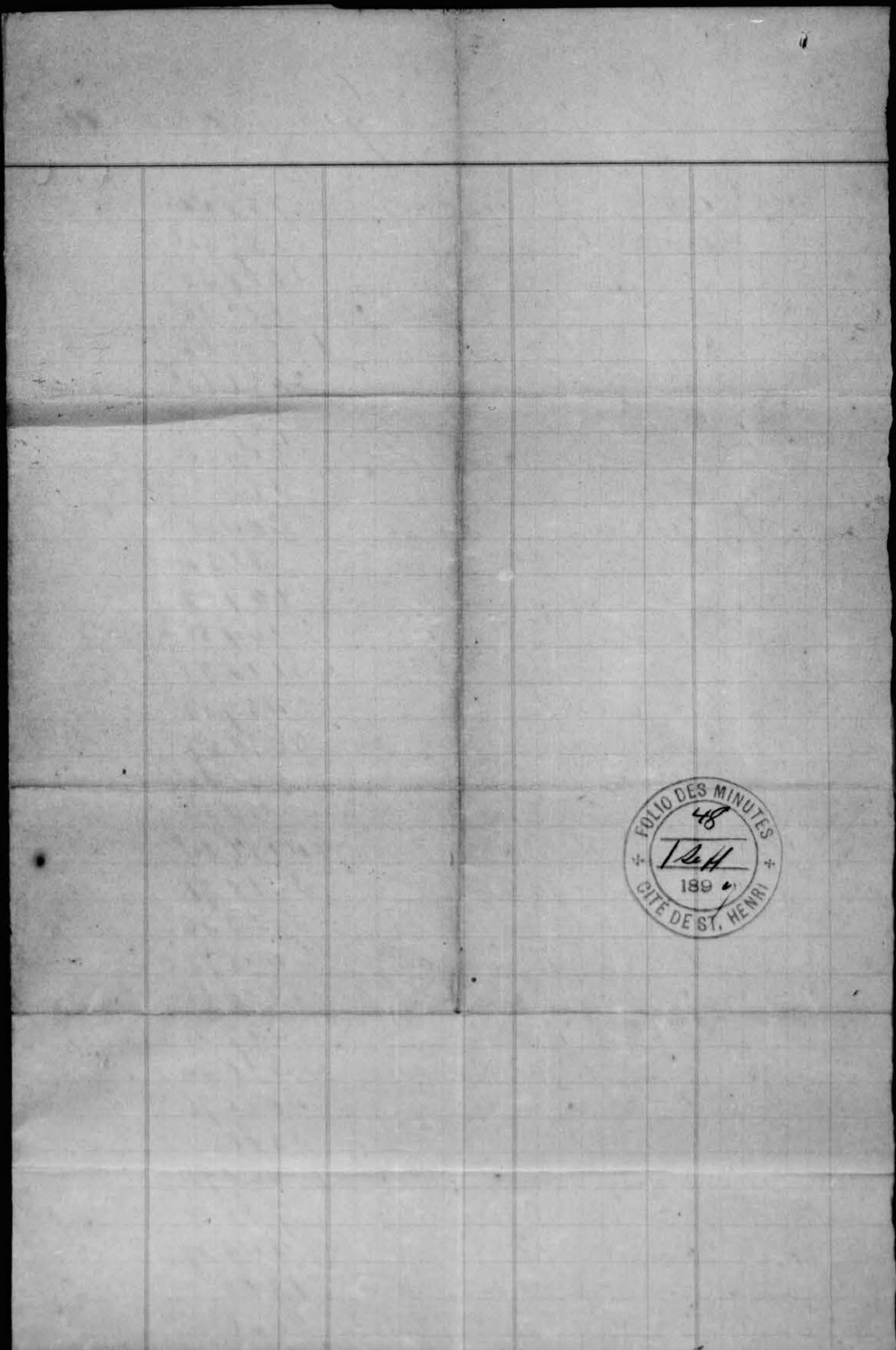
P23/E2, 141

Dépenses Générales au 31 Août 1897

	Approuvées
Cour du Recorder	78244 900
Hôtel de Ville	88784 1000
Santé Publique	166032 3200
Intuit & Escompte	2361184 47400
Billet & Impunit	6772168
Bureau du Conseil	297663 3950
Salair des la Brigade	573780 8075
Expenses d'Office M. & P. D.	64965 300
Vêtements ..	666 500
Fromage ..	30496 500
Télégraphie d'Alma	3182 125
Trattions	69709 2000
Grands Comptes Poste	15980 200
Rues	561277 6860
Ausage	48783 1000
Éclairage	733957 10000
Parc	431241 500
Flor au Parc	5583
Expropriations	1418664
Frais Legaux	357091 4000
Voitures	1325
Fonds des Secours aux Bœufs	42872 300
Entretien des Prisonniers	133968 1100
Délégations	327 500
Dommages de Propriétés	31025 2000
Contingents	400876 2000
Nouvelle Taxe du J.R.	3800
Est Mackay Accorde au Dépot	1285093
Munivat Street Ry Co Regi	73882 2000
École du Soris	84929 69995
Remboursement Dépot de la Cen	1200
Munivat St & Ry Co Bellet	6556
Les Consomme à M. & P. D.	168940
Munivat Street Ry Co Ry	
sur un autre	370110
	17532556

C. O. C.

P23/E2,141

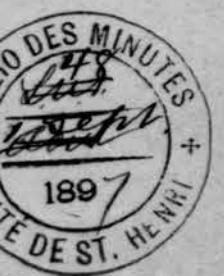


CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7308

Etat des dépenses
au 31 aout 1897

31/8/97



P23/E2, 141

P23/E2,141

F. X. St-Charles,

PRESIDENT

M. J. A. Prendergast,

GERANT GENERAL

C. A. Groulx,

ASST-GERANT

Banque d'Hochelaga,

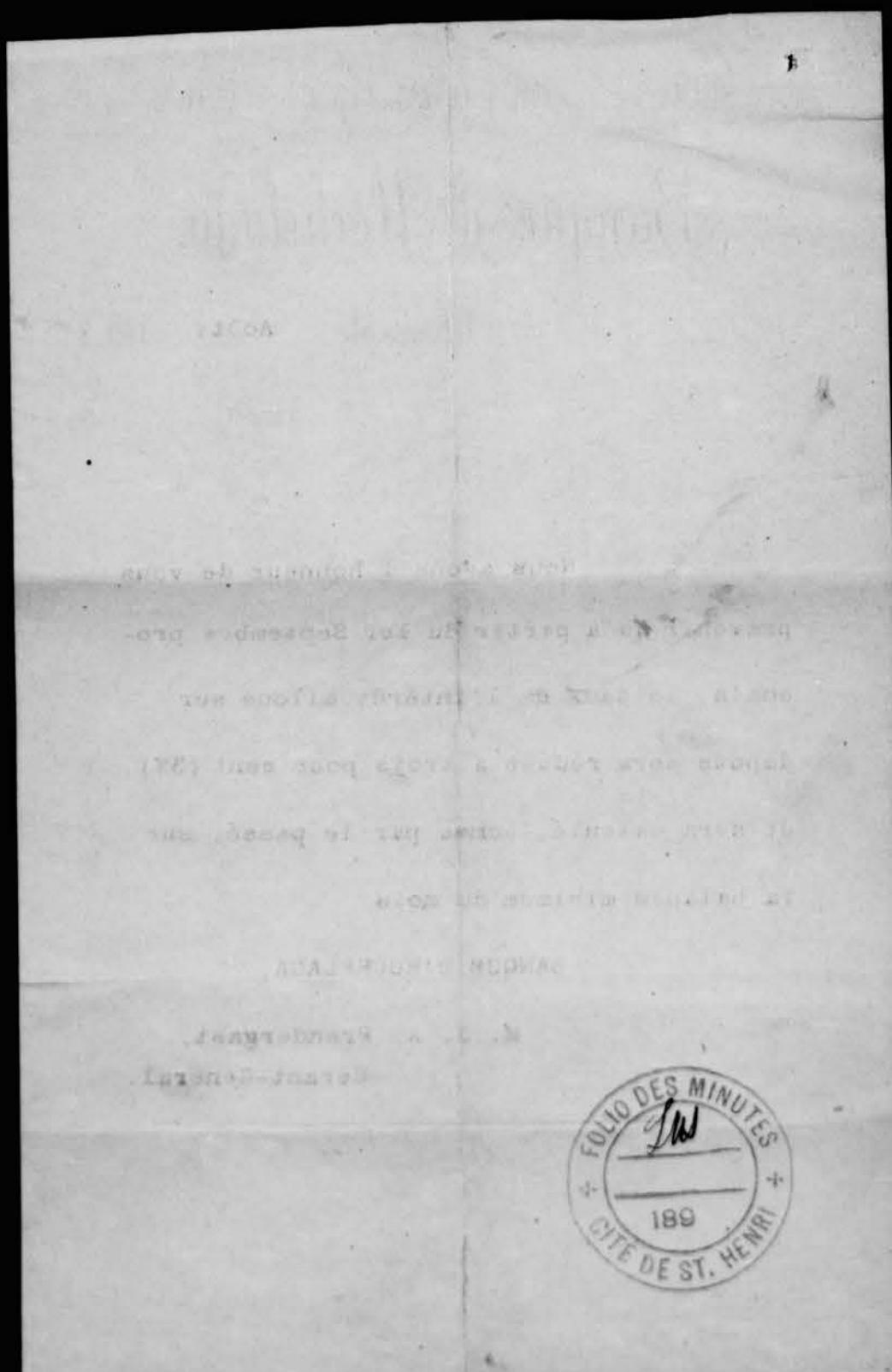
Montréal, Août, 1897

Nous avons l'honneur de vous
prévenir qu'à partir du 1er Septembre pro-
chain, le taux de l'intérêt alloué sur
dépôts sera réduit à trois pour cent (3%),
et sera calculé, comme par le passé, sur
la balance minimum du mois.

BANQUE D'HOCHELAGA,

M. J. A. Prendergast,
Gérant-Général.

P23/E2,141



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7309

Banque d'Hochelaga
taux de l'intérêt sur
dépôts -

31/8/97



P23/E2, 141